

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN**

**Introduction au Débat d'Orientation budgétaire
2017**

*Document de Programmation budgétaire et économique
pluriannuelle (DPBEP) 2018-2020*

juin 2017

Table des matières

<i>SIGLES ET ACRONYMES</i>	3
INTRODUCTION	5
CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES.....	7
I. Développements économiques internationaux récents	7
II. Situation socio-économique interne en 2016	7
II.1. Evolution des indicateurs économiques	8
II.2. Évolution des indicateurs sociaux	11
III. Projections économiques pour l'année 2017.....	12
IV. Perspectives économiques pour la période 2018-2020.....	13
CHAPITRE DEUXIEME : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES.....	16
I. Situation de l'exécution budgétaire de 2016.....	16
I.1. Mobilisation satisfaisante des ressources budgétaires	16
I.2. Exécution satisfaisante des dépenses budgétaires	19
I.3. Financement du déficit budgétaire.....	23
II. Exécution budgétaire à fin mai 2017	23
II.1 les ressources.....	23
II.2 les charges.....	25
CHAPITRE TROISIEME : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2018-2020.....	28
I. Les orientations budgétaires	28
II. Perspectives budgétaires sur la période 2018-2020.....	30
II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources.....	31
II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses	32
II.3. Une maîtrise du déficit budgétaire.....	44
II.4. Les sources de financement	44
CHAPITRE QUATRIEME : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS.....	46
I. Situation de la gestion 2016 des finances locales.....	46
I.1. L'exécution des dépenses.....	46
I.2. La mobilisation des recettes.....	48
I.3. Les transferts de ressources de l'État aux collectivités locales de 2014 à 2016	51
I.4. Prévisions 2018	51
I.5. Perspectives 2018-2020.....	52
II. Les organismes de protection sociale.....	53
II.1 La Caisse de Sécurité sociale	53
II.2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal.....	56
III. Les entreprises publiques.....	59
III.1. La situation du portefeuille de l'Etat	59
III.2. Situation des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées	60
III.3. Point sur les instruments de financement de l'Economie	61
III.4. Analyse des risques budgétaires	63
ANNEXES	68
Tableau 1 : Evolution des critères de convergence de l'UEMOA	68
Tableau 2 : Evolution des ressources et dépenses du TOFE format 1986	69
Tableau 3 : Evolution des ressources et dépenses du TOFE format 2001	70

SIGLES ET ACRONYMES

- ADM** : *Agence de Développement municipal*
- AIDB** : *Aéroport international Blaise DIAGNE*
- BAD** : *Banque africaine de Développement*
- BCEAO** : *Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest*
- BCI** : *Budget consolidé d'Investissement*
- BNDE** : *Banque nationale pour le Développement économique*
- BT** : *Bons du Trésor*
- BTP** : *Bâtiment et Travaux publics*
- CEC** : *Carte d'Égalité des Chances*
- CGF** : *Contribution globale foncière*
- CGU** : *Contribution globale unique*
- CIPRES** : *Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale*
- CMU** : *Couverture Maladie universelle*
- CPN** : *Composants des Consultations prénatales*
- CSS** : *Caisse de Sécurité sociale*
- CST** : *Comptes spéciaux du Trésor*
- CUR** : *Centres des Œuvres universitaires régionaux*
- DGCPT** : *Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor*
- DGID** : *Direction générale des Impôts et des Domaines*
- DOB** : *Débat d'Orientation budgétaire*
- DPBEP** : *Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle*
- DPPD** : *Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses*
- EDS** : *Enquête démographique et de Santé*
- ENA** : *Ecole nationale d'Administration*
- EPA** : *Etablissement public à caractère administratif*
- FAD** : *Fonds africain de Développement*
- FBCF** : *Formation brute du Capital fixe*
- FDD** : *Fonds de Dotation de la Décentralisation*
- FECL** : *Fonds d'Équipement des Collectivités locales*
- FMI** : *Fonds monétaire international*
- GAR** : *Gestion axée sur les Résultats*
- GVT** : *Glissement Vieillesse-Technicité*

IPRES : *Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal*
IR : *Impôt sur le Revenu*
IS : *Impôt sur les Sociétés*
LFR : *Loi de Finances rectificative*
LOLF : *Loi organique relative aux Lois de Finances*
MSM: *Men having Sex with Men*
NSTS : *Nouvelle Société Textile sénégalaise*
OCDE : *Organisation de Coopération et de Développement économique*
ODD : *Objectifs de Développement durable*
PACA : *Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations*
PAP : *Projet annuel de Performance*
PEV : *Programme élargi de Vaccination*
PIB : *Produit intérieur brut*
PNBSF : *Programme national de Bourse de Sécurité familiale*
PNUER : *Programme national d'Urgence d'Electrification rurale*
PPP : *Partenariat public-privé*
PRACAS : *Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise*
PSE : *Plan Sénégal émergent*
PTF : *Partenaires techniques et financiers*
PUDC : *Programme d'Urgence de Développement communautaire*
PUMA : *Programme d'Urgence pour la Modernisation des Axes frontaliers*
SDMT : *Stratégie d'Endettement à Moyen terme*
TBS : *Taux brut de Scolarisation*
TIC : *Technologies de l'Information et de la Communication*
TVA : *Taxe sur la Valeur ajoutée*
UEMOA : *Union économique et monétaire ouest africain*

INTRODUCTION

Le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) s'inscrit dans la dynamique globale de renforcement de la transparence budgétaire résultant du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA. Il contribue ainsi à accroître, notamment, pour le Parlement, la lisibilité de la trajectoire économique du pays et de la stratégie des finances publiques, conformément aux dispositions de la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances (LOLF), modifiée par la loi 2016-34 du 23 décembre 2016.

Au regard de ces dispositions, le projet de loi de finances de l'année, lui-même articulé au DPBEP, est élaboré en référence à un débat d'orientation budgétaire (DOB), qui intervient au Parlement, au plus tard à la fin du deuxième trimestre de l'année.

Le DOB est certes un exercice de transparence budgétaire, mais également de haute portée politique. Il permet au Gouvernement d'exposer à la Représentation nationale ses orientations et priorités économiques et budgétaires, en l'occurrence, celles contenues dans le Plan Sénégal émergent (PSE) et son Plan d'Actions prioritaires (PAP/PSE). Au Parlement, il fournit les informations permettant de mieux préparer l'examen du projet de loi de finances de l'année à venir.

En effet, tel que prévu par les dispositions de la LOLF, le DPBEP s'inscrit dans une perspective pluriannuelle (triennale) et s'appuie sur des hypothèses économiques précises et justifiées, qui lui permettent d'évaluer le niveau global des recettes attendues de l'Etat et des dépenses budgétaires par grandes catégories, de présenter l'évolution de l'ensemble des ressources, des charges et de la dette du secteur public et, enfin, de fixer les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme, conformément au Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des Etats membres de l'UEMOA.

A l'aune de ce qui précède, le DPBEP 2018-2020, tout en se conformant au canevas défini par la LOLF, reste en parfaite cohérence avec la vision du Président de la République, traduite dans le PSE.

Au-delà de se conformer à la LOLF, il en porte l'empreinte, au travers notamment du nouveau paradigme de gestion axée sur les résultats (GAR) qui, désormais, détermine non seulement la préparation des lois de finances, mais également tout le processus budgétaire.

Le présent DPBEP 2018-2020 est élaboré dans un contexte marqué par la rénovation des comptes nationaux par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie. L'exercice a consisté à élaborer les comptes nationaux selon les recommandations du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 avec comme nouvelle année de base 2014 (l'ancienne base est 1999), reflétant au mieux les structures actuelles et la taille de l'économie sénégalaise. Le changement d'année de base s'est traduit par une réévaluation de 30%, de

l'agrégat PIB, portant celui-ci à 9 789 milliards FCFA en 2014 contre 7 555 milliards FCFA dans l'ancienne base.

Ce DPBEP 2018-2020 est structuré autour de quatre (4) grandes parties. La première est consacrée à l'évolution de la situation économique sur la période 2015-2017 et aux perspectives macro-économiques 2018-2020. La deuxième partie traite de l'exécution budgétaire 2016 et des projections révisées de 2017. La troisième décrit les orientations et perspectives budgétaires 2018-2020 et enfin, la quatrième et dernière partie analyse la situation financière des organismes publics.

CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

I. Développements économiques internationaux récents

En 2016, la croissance mondiale est demeurée globalement stable avec un taux de 3,1% selon le Fonds monétaire international (FMI). Cette situation cache cependant des disparités entre les différents groupes de pays. En effet, la croissance s'est révélée plus vigoureuse que prévue dans les pays avancés, notamment aux Etats-Unis où l'économie se rapproche du plein emploi, tandis que la production reste inférieure au potentiel, au niveau de la zone euro et dans la plupart des pays avancés. Pour les pays émergents et en développement, la croissance économique a été plus élevée que prévue en Chine tandis que l'activité a été plus faible qu'attendue dans certains pays de l'Amérique latine (Brésil, Argentine).

En Afrique, la chute des cours des produits de base notée ces dernières années a durement ébranlé beaucoup des grands pays d'Afrique subsaharienne. Les pays exportateurs de pétrole dont l'Angola et le Nigéria restent confrontés à un environnement difficile ; c'est aussi le cas de pays exportateurs de produits de base non énergétiques tels que l'Afrique du Sud, le Ghana et la Zambie. En même temps, beaucoup d'autres pays connaissent encore une croissance vigoureuse. Ainsi, la plupart des pays importateurs de pétrole s'en sortent mieux et affichent des taux de croissance supérieurs à 5%, voire bien plus dans certains pays tels que la Côte d'Ivoire, le Kenya et le nôtre.

Au titre des échanges commerciaux, le volume d'augmentation du commerce mondial s'est conforté en 2016 à un rythme moins soutenu qu'en 2015 (+2,3% contre +2,6% en 2015), en raison, notamment, de la décélération affichée au niveau des pays avancés.

Sur le marché des matières premières, les cours du baril de pétrole (BRENT, Dubaï et WTI) ont augmenté en fin d'année 2016, sous l'impulsion de l'accord conclu entre les pays producteurs pour réduire l'offre. Toutefois, leurs niveaux sont restés encore en deçà de ceux de 2015.

L'inflation s'est globalement redressée dans les pays avancés, au courant du quatrième trimestre de 2016, malgré le fait que les prix des produits de base ont atteint leur niveau le plus bas.

Concernant le marché monétaire et financier, il a été caractérisé par un relèvement des taux d'intérêt nominaux et réels à long terme, au courant de l'année 2016, singulièrement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, sous l'effet respectivement du Brexit et du changement d'orientation de politique de la Réserve fédérale.

II. Situation socio-économique interne en 2016

Au plan interne, la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), a été profitable à l'économie sénégalaise avec la poursuite de l'exécution d'importants projets initiés par le Gouvernement. Ainsi, le raffermissement des investissements publics, notamment, dans l'agriculture, les infrastructures et l'énergie, conjugué à la relance des industries et aux performances des sous-secteurs de l'information et de la communication, du transport et des

services financiers, ont concouru à la consolidation de la croissance avec un taux estimé à 6,7% au terme de l'année 2016, après 6,5% un an auparavant. A côté de l'investissement public, l'investissement privé a été également dynamique, soutenu par l'accélération du rythme d'exécution des réformes économiques et financières.

Globalement, le PIB, base 2014, s'établirait à 11249 milliards FCFA en 2016, en hausse de 7,7% en termes nominaux comparativement à l'année 2015. Le regain de dynamisme enregistré traduit la bonne tenue des secteurs secondaire et tertiaire, le secteur primaire s'étant plutôt inscrit en ralentissement consécutivement à la baisse de certaines productions du fait notamment de l'arrêt précoce des pluies.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est estimée à 1,1% en 2016 contre 0,3% l'année précédente, reflétant, principalement, le relèvement des prix dans le secteur primaire (+4,2%).

Pour ce qui est des échanges avec l'extérieur, le déficit du compte courant en 2016 devrait s'améliorer pour s'établir à 533,2 milliards FCFA (4,7% du PIB) contre 558,7 milliards FCFA (5,3% du PIB) un an auparavant, traduisant, ainsi, l'amélioration de la balance commerciale dans un contexte de relance des industries d'exportation, de renforcement de la production locale et de faiblesse des cours des produits de base sur le marché international.

S'agissant de la situation monétaire en 2016, elle s'est traduite par une diminution des avoirs extérieurs nets de 59,9 milliards FCFA du fait de la Banque centrale et de la position extérieure nette des Banques primaires qui a fortement augmenté. Quant à l'incidence de la pauvreté monétaire, elle est passée de 46,7% en 2011 à 34,6% en 2015 (estimation).

II.1. Evolution des indicateurs économiques

Dans le **secteur primaire**, l'activité a affiché une hausse de 10,7% en 2016 contre 17,5% un an auparavant. Ce ralentissement est imputable, notamment, au sous-secteur agricole dont la valeur ajoutée a progressé de 6,3% en 2016 contre 25,2% un an auparavant. En effet, bien que l'Etat ait dégagé des moyens importants dans le cadre de la poursuite du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), l'arrêt prématuré de la pluviométrie a entraîné une baisse des quantités produites d'arachide.

Il convient de rappeler que dans la perspective, notamment, d'atteindre l'autosuffisance en riz et en oignons à l'horizon 2017, d'optimiser la filière arachidière et de développer les filières fruits et légumes ainsi que de diversifier les productions agricoles, le Gouvernement a renforcé son soutien au monde rural à travers la mise à disposition de semences de qualité, d'engrais et de matériels agricoles. Le sous-secteur a, par ailleurs, tiré avantage de la réalisation des aménagements hydroagricoles dans les zones du nord et du sud, qui a permis de renforcer leur potentiel exploitable.

Dans le **sous-secteur de l'élevage et de la chasse**, l'activité s'est confortée de 5,8% en 2016 après un repli de 0,4% un an auparavant, grâce, en particulier, au renforcement de la protection zoo sanitaire, l'accroissement du cheptel à hauteur de 2,7% ainsi que la relance des productions de lait et de l'aviculture industrielle.

La pêche, pour sa part, est caractérisée en 2016 par une progression de l'activité de 12,5% contre 3,9% en 2015 après les résultats décevants enregistrés en 2013 et en 2014. Cette embellie reflète aussi bien la bonne tenue de la pêche artisanale que celle industrielle dont les débarquements se sont accrus respectivement de 9,5% et 25,9%. Au niveau artisanal, la hausse des captures a été perceptible dans les régions de Thiès et de Dakar tandis que la non signature des licences de pêche avec la Mauritanie a atténué les performances habituelles de la Région de Saint-Louis.

L'activité des **industries extractives** est, également, restée sur une bonne dynamique avec une hausse de 33,7% en 2016 contre 30,5% en 2015 grâce, surtout, aux performances enregistrées dans les productions de phosphates et d'or. En revanche, les productions d'attapulгите et de sel se sont inscrites en retrait en 2016.

Au niveau du **secteur secondaire**, l'année 2016 a été marquée par un ralentissement, après une bonne évolution notée un an auparavant, en raison de la contreperformance des industries alimentaires. En revanche, **les industries chimiques, la fabrication de matériaux de construction, les BTP, l'énergie, et le raffinage de pétrole** ont été très dynamiques en 2016. Globalement, le secteur secondaire est ressorti en hausse de 0,9% en 2016, après une progression de 6,8% l'année précédente.

La valeur ajoutée des **industries chimiques** a augmenté de 26,7% après une hausse de 14,2% un an auparavant, soit un net regain de dynamisme, imputable principalement au plan de redressement des ICS, qui a permis d'assurer un niveau élevé de production d'acide phosphorique. En revanche, les productions d'engrais et de produits pharmaceutiques ont affiché des replis estimés, respectivement, à 9% et 46,6% par rapport à l'année 2015.

S'agissant du sous-secteur des matériaux de construction, son dynamisme s'est conforté en 2016, grâce, notamment, à la consolidation de la production de la troisième cimenterie du pays conjuguée à la bonne tenue de la demande locale et des exportations. Ainsi, l'activité a progressé de 11,3 % en 2016 contre 10,5 % en 2015.

Le sous-secteur de la construction, pour sa part, a tiré profit de la poursuite des travaux liés à l'achèvement de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD), au prolongement de la Voie de Dégagement Nord (VDN), aux pôles urbains de Diamniadio, au prolongement de l'autoroute à péage vers Thiès et AIBD et à la construction de l'autoroute Ila-Touba. A cela s'ajoute, la mise en œuvre d'importants projets immobiliers à usage de bureaux ou d'habitation ainsi que dans le domaine de l'hôtellerie. Au total, le sous-secteur s'est inscrit en progression de 7,0 % en 2016 contre 8,2 % en 2015.

Dans le sous-secteur de l'énergie, la branche « électricité » a crû de 6,0 % en 2016 contre 6,1 % un an auparavant. Ce maintien à un niveau élevé de la croissance du sous-secteur traduit la volonté de satisfaire l'accroissement de la demande en électricité liée à l'urbanisation et à la consommation grandissante des ménages (entre 5% et 6% par an). Ce résultat reflète, par ailleurs, le relèvement de 70 mégawatts de la capacité de la Centrale Tobène Power et la mise en service des centrales solaires de Bokhol et de Malicounda de 20 mégawatts de capacité chacune.

Dans la branche « eau », la poursuite des investissements dans le cadre du programme d'urgence d'alimentation en eau et de la mise en œuvre des réformes, a permis de renforcer la production de 4,7% en variation annuelle.

Dans le secteur tertiaire, l'activité a affiché, en 2016, une progression estimée à 7,2% contre 4% un an auparavant, soit un net regain de dynamisme imputable à la vigueur, notamment, des transports, de l'hébergement et de la restauration, des activités financières et d'assurance, des activités immobilières et du commerce.

Le sous-secteur des transports affiche une progression de 15,6% en 2016 contre +3,4% en 2015. Il a tiré avantage des réformes mises en œuvre au niveau du Port autonome de Dakar pour alléger les procédures et lutter contre la fraude, mais également, de l'extension et de la réhabilitation du réseau routier conjugué au renouvellement du parc roulant dans les transports en commun. Le transport ferroviaire a, pour sa part, bénéficié de la reprise des Industries chimiques du Sénégal et de la Société africaine de Raffinage, ce qui a favorisé l'augmentation des acheminements de produits par les rails.

La valeur ajoutée des services d'hébergement et de restauration est en hausse de 9,3% en 2016, après une progression de 3,3% en 2015, reflétant la relance du tourisme à la faveur de la maîtrise de l'épidémie à virus Ebola et aux actions initiées par le gouvernement en soutien à ce sous-secteur (généralisation de la baisse à 10% de la TVA, suppression du visa d'entrée et baisse des taxes d'aéroport).

Au niveau des services financiers et d'assurance, l'activité a crû de 17,8 % en 2016 après 9,9% en 2015. Cette nette accélération traduit, en partie, l'augmentation des interventions de l'Etat sur le marché financier, à travers ses émissions de titres publics, pour financer son important programme d'investissement. Le crédit au secteur privé s'est, également, inscrit dans une tendance haussière, reflétant la diversification des services bancaires, le développement des nouveaux systèmes de transferts d'argent, mais également la facilitation de l'accès au crédit.

Concernant les activités immobilières, elles ont progressé de 8,5% en 2016 après une hausse estimée à 4,7 % en 2015. Le dynamisme affiché traduit, entre autres, la mise en œuvre d'importants projets immobiliers pour répondre aux besoins croissants en logement.

Quant aux activités commerciales, elles sont restées dynamiques avec une croissance estimée à 6% contre 7,5% en 2015. En particulier, le commerce de gros a tiré avantage de l'orientation favorable de la demande de produits agricoles, de biens de consommation, de produits pharmaceutiques et de matériaux de construction.

Au titre des finances publiques, la gestion budgétaire de 2016 a été caractérisée par la poursuite de la réduction du déficit budgétaire avec un repli de 0,4 point de pourcentage de PIB, en passant de 3,7% du PIB (387,2 milliards FCFA) en 2015 à 3,3% du PIB (369,3 milliards FCFA) en 2016. Cette amélioration est le reflet de la mobilisation soutenue des ressources internes, combinée à la poursuite de la rationalisation des charges de fonctionnement. En effet, les recettes budgétaires sont passées de 1736,7 milliards en 2015 à 1894,7 milliards en 2016, soit une progression de 9,1%, imputable aux efforts

d'élargissement de l'assiette fiscale suite à la modernisation des administrations fiscale et douanière et au renforcement du contrôle fiscal.

II.2. Évolution des indicateurs sociaux

Depuis 2015, le Sénégal s'est engagé à atteindre les 17 Objectifs de Développement durable (ODD) à l'horizon 2030 qui visent l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes. Nonobstant les retombées au plan macroéconomique déjà perceptibles de la mise en œuvre du PSE, des acquis importants sont consolidés au niveau des indicateurs sociaux, à la faveur d'un taux de croissance de 6,5%, situé au-dessus de la moyenne des pays d'Afrique au Sud du Sahara.

L'incidence de la pauvreté monétaire n'a cessé de baisser depuis 1994 et serait de 34,6% en 2015. Les programmes d'appui aux groupes vulnérables, tels que la Bourse de sécurité familiale et la Couverture Maladie universelle (CMU), contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations, surtout en milieu rural.

Au niveau de la santé, le taux d'accouchement sous assistance par un personnel qualifié est passé de 53% en 2015 à 65,4% en 2016. Quant au taux de mortalité juvénile, il a connu une légère amélioration de 22 pour mille à 21 pour mille. La proportion d'enfants complètement vaccinés a augmenté de 8 points de pourcentage passant de 76% en 2015 à 84% en 2016, soit au-dessus des 81% fixés comme cible et la proportion d'enfants malnutris guéris est passée de 74% à 78,5%.

La stabilité de l'incidence du VIH/SIDA à 0,7% s'est maintenue grâce à la bonne mise en œuvre du programme national de lutte contre le SIDA depuis 2005. Cependant, ce taux reste très élevé chez les groupes à risque avec 18,8% chez les professionnels du sexe et 21,5% chez les MSM (Men having Sex with Men). La proportion de Personnes vivant avec le VIH sous Antirétroviraux est passée de 85,3% en 2015 à 97,4% en 2016.

Dans le cadre de la prise en charge des maladies chroniques à soins coûteux, des efforts considérables ont été menés avec la construction de six (06) centres de dialyse (Thiès, Diourbel, Louga, Ndoum, Kolda et Sédhiou).

Au titre du renforcement des conditions socioéconomiques des groupes vulnérables, 442 019 ménages ont été enregistrés en 2016, soit 98,22% par rapport à la cible avec l'utilisation des données de 11 programmes, soit 5 de plus que la cible en 2016.

Concernant le Programme national des bourses de sécurité familiale (PNBSF), 298 381 ménages ont bénéficié de transferts monétaires en 2016 contre 197 751 en 2015, pour une cible de 300 000 ménages.

S'agissant de la carte d'égalité des chances (CEC), la proportion de personnes handicapées bénéficiaires a nettement augmenté entre 2015 et 2016, passant de 33,59% à 46,91%, sans toutefois atteindre la cible de 80% fixée en 2016. Le nombre de personnes vivant avec un handicap ayant accès à l'appareillage est ressorti à 1 090 personnes appareillées en 2016

contre 1 063 en 2015, soit une hausse de 27 aides techniques liée à la variation de l'offre de fourniture.

Au niveau de l'éducation et de la formation professionnelle, le système continue d'engranger des acquis non négligeables. Le Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire se situe à 88,1% en 2016 contre 86,5% en 2015. Cependant, sur l'amélioration de la qualité, le taux d'achèvement du cursus à l'élémentaire est de 61,5% en 2016 pour une cible de 76,4% soit un écart de 14,9%. Comparé à 2015, une hausse de 0,6 point est enregistrée.

Dans l'enseignement secondaire, le TBS a évolué positivement entre 2015 et 2016 passant de 34,1% à 35,6%.

Concernant la formation professionnelle et technique, entre 2015 et 2016, le nombre d'apprenants inscrits pour 100 000 habitants est passé de 402 à 600, soit une augmentation de 198 apprenants, dépassant la cible (560) de 40 apprenants.

Pour l'enseignement supérieur, le taux d'accès a connu une légère baisse entre 2015 et 2016 passant de 6,21% à 5,98%, ce qui se traduit par un léger fléchissement du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, qui est passé de 1 037 à 989.

Au titre de l'accès à l'eau potable, le taux se situe à plus de 94,6% en 2016 contre 92,06 % en 2015, soit une progression assez sensible par rapport à la cible (95%), ce résultat s'explique, en grande partie, par les réalisations du PUDC. En effet, le taux d'accès en milieu rural est passé de 87,2% en 2015 à 89,5 en 2016, soit une couverture de plus de 15 992 localités.

Dans le domaine de l'habitat, les investissements ont permis, en 2016, la construction de 5 750 unités d'habitation par les coopératives d'habitat, l'aménagement de 81 hectares d'espaces verts sur l'ensemble du territoire, ainsi que de 13 hectares de terrains.

III. Projections économiques pour l'année 2017

En 2017, les dernières prévisions du FMI tablent sur un taux de croissance de 3,5%, soit 0,4 point de pourcentage de plus en rythme annuel. Dans les pays avancés, la croissance est révisée à 2,0% contre 1,7% auparavant, à la faveur du regain de dynamisme perceptible aux Etats Unis où le taux de croissance est attendu à 2,3%, mais également en raison de perspectives économiques plus favorables au Japon et dans la zone Euro.

Dans les pays émergents et en développement, la croissance économique devrait ressortir à 4,5%, soit une hausse de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2016, sous l'impulsion notamment de la relance économique chinoise et la reprise de l'économie nigériane en liaison avec l'amélioration du cadre sécuritaire et l'augmentation de la production pétrolière.

Les échanges commerciaux devraient s'améliorer (+3,8% en 2017 contre 2,2% en 2016), tandis que l'inflation se situerait à 1,7% en 2017 dans les pays avancés et à 4,5% dans les pays émergents et en développement.

Au plan interne, l'année 2017 devrait être marquée par le renforcement du dynamisme de l'activité économique, à la faveur de la poursuite des réformes et des projets

d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre du PSE. Au regard des mesures de redressement et d'accélération des réformes et des projets phares, le taux de croissance du PIB réel est attendu à 6,8% en 2017 contre une estimation de 6,7% en 2016. Ce regain d'activité serait porté principalement par les secteurs primaire et secondaire et, dans une moindre mesure, par le secteur tertiaire.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 2,5 % en 2017 contre une estimation de 1,1% en 2016. Ce relèvement reflèterait essentiellement la hausse des prix aux producteurs dans les secteurs secondaire (+2,9 % contre -1,4% en 2016) et tertiaire (+2,5% contre +0,9% en 2016).

Globalement, le Produit Intérieur Brut s'établirait à 12298 milliards FCFA en 2017 contre 11249 milliards FCFA en 2016, soit une progression de 9,3% en termes nominaux.

Les échanges extérieurs seraient caractérisés par une légère progression du déficit du compte des transactions courantes en pourcentage du PIB, qui passerait de 498 milliards FCFA (5,7% du PIB) en 2016 à 559,2 milliards FCFA (5,9% du PIB) en 2017 ; ce déficit devrait être en partie compensé par l'excédent du compte de capital et d'opérations financières. Globalement, le solde de la balance des paiements devrait ressortir en excédent d'environ 188 milliards FCFA par rapport à 2016, en raison notamment de l'émission de l'Eurobond de 1,1 milliard de dollars US.

La situation monétaire devrait être marquée, en 2017, par une progression de 16,6% des avoirs extérieurs nets, un accroissement du crédit intérieur de 4,8% et une expansion de la masse monétaire à hauteur de 8,1%.

IV. Perspectives économiques pour la période 2018-2020

Au plan macroéconomique, le PSE a transformé l'économie sénégalaise qui dispose aujourd'hui d'un excellent cadre macroéconomique caractérisé par une croissance économique régulière et vigoureuse, une maîtrise de l'inflation, une réduction continue des déficits publics et du compte courant et une charge de la dette soutenable

Avec le PSE, de grands projets structurants ont également vu le jour, dont notamment le nouveau pôle urbain de Diamniadio à 30 Km de Dakar, le prolongement de l'autoroute à péage jusqu'à l'aéroport AIBD, la deuxième autoroute à péage en construction sur l'axe Thiès -Touba, le nouvel aéroport de Ndiass en cours de finition à 50 km de Dakar, la ligne de Train Express Régional reliant Dakar au futur aéroport dont la mise en service est prévue en 2019 et deux nouvelles centrales solaires de 20 MW chacune, déjà opérationnelles.

A travers ces projets du PSE et au-delà de l'objectif d'émergence, l'ambition de SEM Macky SALL est surtout de propulser l'économie sénégalaise vers une dynamique de croissance qui génère de l'emploi et des revenus, et favorise un développement solidaire et inclusif. C'est ce qu'il appelle « Le Sénégal de tous, le Sénégal pour tous ».

Le programme des bourses de sécurité familiale, la couverture maladie universelle, et le lancement en juillet 2015 de l'initiative dite Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), dédiée aux zones rurales les plus défavorisées, avec quatre volets : énergie, hydraulique (forages multi villages), pistes de désenclavement et fournitures d'équipements pour alléger la pénibilité des travaux des femmes en milieu rural en sont une parfaite illustration. Le PUDC est complété par le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA) une initiative dédiée à nos localités excentrées et démunies. En milieu urbain, le Programme de Modernisation des Villes (PROMOVIL), axé sur des travaux à haute intensité de main d'œuvre, vise essentiellement l'amélioration de l'assainissement, la voirie et l'éclairage public.

L'année 2018, année du social, sera particulièrement marquée par la consolidation des acquis au plan social, le renforcement des programmes cités ci-dessus et le lancement de nouvelles initiatives dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat et du financement des PME/PMI, des femmes et des jeunes. Toutes ces nouvelles initiatives permettront d'amplifier la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Globalement, pour l'année 2018, le dynamisme de l'économie sénégalaise devrait se consolider avec un taux de croissance du PIB réel projeté à 7% contre 6,8% en 2017. Cette amélioration serait portée par le raffermissement des secteurs secondaire et tertiaire avec des hausses attendues respectivement à 7,4% et 7,0%. La valeur ajoutée du secteur primaire, bien qu'attendue en ralentissement par rapport à 2017, afficherait une croissance de 6,9%. Au **niveau du primaire**, l'agriculture continuera à bénéficier du soutien financier de l'Etat à travers la poursuite du PRACAS, notamment à travers les actions hardies entreprises dans la riziculture et la consolidation des performances enregistrées dans les sous-secteurs de la pêche, de l'élevage et des cultures horticoles.

Au **niveau du secondaire**, l'activité devrait bénéficier de la bonne tenue des sous-secteurs des bâtiments et travaux publics, des matériaux de construction, du raffinage de pétrole, de l'énergie ainsi que de la fabrication de produits chimiques.

Quant **au secteur tertiaire**, l'évolution serait portée par les sous-secteurs des transports, de l'hébergement et de la restauration, des activités financières et d'assurance et des activités immobilières.

A moyen terme sur la période 2018-2020, le taux de croissance économique est attendu en moyenne à 7,2%, grâce au dynamisme des différents secteurs d'activités favorisés par l'amélioration de l'environnement des affaires et la pleine exécution des projets du PSE.

La gestion **des finances publiques** serait marquée par la poursuite de l'accroissement des recettes budgétaires, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement. Au total, en 2018, le déficit budgétaire devrait être

réduit à 3,0% après 3,7% en 2017. Sur le moyen terme, cette orientation sera confortée et le déficit budgétaire se maintiendrait en moyenne à 3,0% sur la période 2018-2020.

A cet effet, la mobilisation des ressources devrait bénéficier de la digitalisation de l'économie, la diminution progressive des exonérations fiscales et de la modernisation de l'administration. La politique de dépenses, pour sa part, devrait être centrée sur une plus grande efficacité dans la programmation et l'exécution des projets d'investissement.

Dans le même sillage, la situation des échanges avec le reste du monde devrait être marquée par une réduction progressive du déficit du compte des transactions courantes avec un taux moyen autour de 4,2% du PIB sur la période 2018-2020, à la faveur notamment du développement des exportations en liaison avec la montée en puissance des secteurs moteurs d'exportations retenus dans le PSE.

Au titre de l'endettement, la prudence et la politique de reprofilage visant à substituer les instruments de court terme par des instruments de long terme seraient maintenues. Le recours aux ressources concessionnelles sera privilégié et les problèmes de trésorerie connus ces dernières années, imputables à la Poste, au FNR et aux soldes créditeurs des comptes de dépôts, seront complètement adressés.

En perspective, sur la période 2019-2020, le Gouvernement entend maintenir sa politique de soutien à la croissance économique, en veillant à la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles ainsi qu'à la modernisation progressive de l'Administration publique.

Au total, les perspectives économiques en 2018 et à moyen terme 2019-2020 restent globalement favorables et devraient permettre de conforter les premiers jalons de l'émergence.

CHAPITRE DEUXIEME : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

I. Situation de l'exécution budgétaire de 2016

La gestion budgétaire en 2016 s'est inscrite dans la poursuite de l'exécution des projets d'investissement d'envergure et la maîtrise des dépenses courantes dans le cadre de la politique de rationalisation des dépenses de consommation de l'État.

En termes de mobilisation des ressources, les efforts ont porté principalement sur la poursuite des travaux de modernisation des administrations fiscales et douanières, l'amélioration de la qualité des émissions et des avis d'imposition, la poursuite de la maîtrise et de l'élargissement de l'assiette. Il s'y ajoute le renforcement des effectifs au niveau du contrôle et du recouvrement, la diversification des moyens de poursuite avec le recours à la contrainte extérieure, le renforcement du contrôle des valeurs appliquées sur les produits porteurs, notamment ceux de la cinquième bande du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO et le contrôle régulier des régimes suspensifs.

Au total, le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à 3,3% du PIB en 2016, contre 3,7% du PIB en 2015, soit une amélioration de 0,4 point de pourcentage.

I.1. Mobilisation satisfaisante des ressources budgétaires

La mobilisation des ressources budgétaires de l'année 2016 s'est déroulée dans un contexte marqué, d'une part, par la bonne tenue de l'activité économique non agricole, sous l'impulsion, notamment, des secteurs tertiaire (+6,8%) et secondaire (+6,7%) principaux pourvoyeurs de recettes, et d'autre part, par la remontée significative du cours du baril à partir du mois de mai 2016, après un premier trimestre favorable aux recettes pétrolières.

Les recettes totales du budget se sont ainsi inscrites en hausse de 15%, passant de 2 026,1 milliards FCFA en 2015 à 2 334,6 milliards FCFA en 2016. Cette forte croissance est expliquée principalement par l'augmentation des recettes budgétaires qui se sont établies à 1 894,7 milliards FCFA, soit une amélioration de 308,5 milliards FCFA (15,23% en valeur relative) par rapport à l'année 2015.

Au titre des recettes fiscales, la progression favorable observée traduit la bonne tenue des impôts directs et indirects. La mobilisation des impôts directs a consolidé, en effet, sa tendance haussière retrouvée depuis 2014, après l'entrée en vigueur de la réforme du *Code général des impôts* en 2013. Ainsi, un montant de 533,9 milliards FCFA a été recouvré à fin décembre 2016 contre 455,7 milliards FCFA un an auparavant, soit un accroissement de 78,2 milliards FCFA (+17,2%). Cette performance est le résultat, essentiellement, de la bonne mobilisation de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, qui représentent, au total, 89,2% des impôts directs et 26,6% des recettes fiscales.

L'impôt sur les sociétés, recouvré à hauteur de 165,5 milliards FCFA, est ressorti en plus-value de 2,7 milliards FCFA. En glissement annuel, les recouvrements se sont confortés de 18,2 milliards FCFA (+12,3%) comparativement à fin décembre 2015. Ils reflètent, essentiellement, la bonne tenue de l'activité économique en 2015 dans les secteurs tertiaire

et secondaire, principaux contributeurs en matière d'impôt sur les sociétés ainsi que la bonne campagne de recouvrement constatée en 2016. Les sous-secteurs des télécommunications et des banques demeurent les premiers pourvoyeurs d'IS avec une contribution globale de 52,9% dans les émissions d'IS de l'année 2016.

Quant à l'impôt sur le revenu, comparativement à un objectif de 299,6 milliards FCFA, un montant de 310,8 milliards a été recouvré, soit une plus-value de 11,2 milliards FCFA. Cette dynamique s'est consolidée, en glissement annuel, avec une augmentation de 52,9 milliards (+20,5%), reflétant, ainsi, les efforts soutenus en matière de retenue à la source, la maîtrise du taux de défaillance au niveau du CGE ainsi que les bons résultats du contrôle.

Au titre des taxes indirectes, la TVA intérieure et celle à l'import, hors pétrole, se sont confortées respectivement de 12,1% et 12,8% en 2016 pour atteindre respectivement 279,5 milliards FCFA et 270,2 milliards FCFA. Ces performances ont été altérées, toutefois, par les difficultés notées dans la mobilisation des recettes pétrolières collectées au niveau du cordon douanier, à savoir, la TVA à l'importation et les droits de porte qui se sont repliés respectivement de 26,9% et 34,7% pour s'établir à 83,3 milliards et à 14,4 milliards FCFA. Cette baisse résulte de la diminution significative de l'assiette des droits et taxes retenus dans le cadre de la détermination des prix des produits pétroliers avec des baisses variant entre 20,0% et 26,5% ainsi que la relance de l'activité industrielle de la SAR qui s'est traduite par des niveaux d'importations moins importants de produits blancs plus porteurs de recettes.

Globalement, la ligne «Taxes sur les Biens et Services (TBS)» connaît une progression de 75,7 milliards de FCFA en valeur absolue et 17,2 % en valeur relative par rapport à l'année 2015, soit plus de 4 fois le glissement 2014/2015. De manière spécifique, les TBS pétrolières sont en glissement positif sur l'année 2016. En effet, les taxes spécifiques pétrole et la TVA intérieure pétrole affichent des hausses respectives de +21,2% et +29%, respectivement, entre 2016 et 2015. Les TBS hors pétrole se sont également bien comportées. Les progressions les plus importantes sont notées sur les lignes «taxes sur les véhicules» (+38,6%), «taxe sur les conventions d'assurance» (+48,2%) et «TVA intérieure hors pétrole» (+18%).

Au niveau du cordon douanier, les recettes sont évaluées à 588,16 milliards FCFA en 2016 contre 578,8 milliards FCFA un an auparavant. Il ressort ainsi, en glissement annuel, une progression de 9,36 milliards FCFA (1,6%) imputable essentiellement à la hausse des recettes hors-pétrole de +47,5 milliards FCFA.

En termes de recettes pétrolières, il a été enregistré un montant de 98,46 milliards FCFA en 2016 contre 136,4 milliards FCFA en 2015, soit une baisse de 37,94 milliards FCFA en glissement annuel.

Les droits d'enregistrement et de timbre, pour leur part, sont ressortis à 70,3 milliards FCFA en 2016 contre 66,9 milliards FCFA un an auparavant, soit une augmentation de 3,4 milliards FCFA en valeur absolue.

Quant aux recettes non fiscales, elles se sont inscrites, par rapport à 2015, en baisse de 7% pour se situer à 103,5 milliards FCFA en 2016. Cette contreperformance est principalement la conséquence d'une comptabilisation, au mois de décembre 2015, sur la ligne «Revenus des domaines», d'un montant de 14,7 milliards FCFA correspondant à diverses recettes de régularisation notifiées par la Recette générale du Trésor.

Relativement aux recettes exceptionnelles, elles sont passées de 28,2 milliards FCFA en 2015 à 175 milliards FCFA en 2016. Ce dernier montant intègre notamment le renouvellement de la convention de concession de la SONATEL et l'attribution de la licence 4G (100 milliards FCFA) et le gain enregistré sur les opérations de change sur le marché financier international (Swap de devises euros-dollars pour 40 milliards FCFA).

Pour les dons budgétaires, ils se sont inscrits en hausse de 21% passant de 31,5 milliards FCFA en 2015 à 38 milliards FCFA en 2016.

Concernant les **ressources extérieures destinées à l'investissement**, pour des prévisions de tirages de 434 milliards FCFA, le montant total des décaissements en 2016 est estimé à 436,5 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 100,6%.

Par nature, ces décaissements se répartissent comme suit :

- Emprunts : 230,1 milliards FCFA, soit 53% ;
- Subventions : 206,4 milliards FCFA, soit 47%.

Comparé à la gestion 2015 où il se situait à 405 milliards FCFA, le niveau des décaissements de 2016 a connu une augmentation en valeur absolue de 31,5 milliards FCFA et de 8% en valeur relative. Cette augmentation est expliquée par la pleine exécution des projets importants du plan d'actions prioritaires du PSE (projet d'autoroute Thiès-Touba, projet d'amélioration de la production agricole/WAPP/phase II, projet Nataal Mbay (appui à la sécurité alimentaire), projet de mise en place d'infrastructures portuaires/MIEP II,...).

D'une manière générale, sur les financements mobilisés, la part la plus importante est absorbée par :

- le secteur quaternaire qui concentre plus de 45% des réalisations globales traduisant une performance dans l'exécution des projets sociaux tels que le projet de gouvernance et de financement de l'enseignement supérieur, le projet d'amélioration de la santé maternelle et infantile, le projet d'amélioration de la qualité et de l'équité au niveau de l'éducation de base, le projet d'appui aux filets sociaux et le projet de développement de l'entrepreneuriat féminin et d'appui à l'emploi des jeunes filles;
- le secteur tertiaire qui enregistre 27,4% des réalisations avec des projets comme le projet Large bande (réseau d'interconnexion de tous les services administratifs), le projet de réhabilitation de la route Touba-Dahra-Linguère, le projet d'acquisition de

bus au profit de Dakar-Dem-Dikk et le projet de prolongement de l'autoroute Mbour-Thiès ;

- le primaire qui contribue pour 21,6% avec une exécution appréciable de certains projets tels que le projet d'appui à la sécurité alimentaire volet élevage à Kaffrine, Louga et Matam, le projet chaîne de froid phase II, le programme d'appui au développement agricole et à l'entreprenariat rural.

L'année 2016 a été marquée par une intensification de la coopération financière matérialisée par la signature de **58 conventions de financement**, pour un montant 1 508,879 milliards FCFA.

Ce dynamisme dans les relations avec les partenaires, coïncidant avec la 3^{ème} année de mise en œuvre du PSE, a permis de conclure au total cent quatre-vingt-dix-huit (198) conventions depuis la tenue du Groupe consultatif de Paris en février 2014, pour un montant cumulé de **4 454,569 milliards FCFA** de ressources externes allouées au Sénégal dont 3 776,41 milliards FCFA (78,3%) sous forme d'emprunts concessionnels compatibles avec la stratégie d'endettement en vigueur et 1 044,92 milliards (21,6%) en subventions. Ainsi, à deux (2) ans du terme de la phase quinquennale du Plan Sénégal Emergent (PSE), les annonces de financement des partenaires techniques et financiers qui s'élevaient à **3 729 milliards FCFA**, sont largement dépassées ; le taux de concrétisation des financements extérieurs étant de 129%.

I.2. Exécution satisfaisante des dépenses budgétaires

Les dépenses sont ressorties à 2 704 milliards FCFA à fin 2016 contre 2 411,5 milliards FCFA en 2015, soit un accroissement de 292,5 milliards FCFA (12%). Cette progression résulte de la maîtrise des dépenses de biens et services et de l'expansion des dépenses d'investissement.

S'agissant **des dépenses courantes**, elles sont passées de 1 504,4 milliards FCFA à 1 612,9 milliards FCFA entre 2015 et 2016, soit une hausse de 7% imputable à la hausse des charges d'intérêts sur la dette publique, aux charges de personnel, et dans une moindre mesure aux dépenses de fonctionnement.

Les paiements au titre des intérêts sur la dette publique ont augmenté de 27,9 milliards FCFA (17,4%) pour s'établir à 187,7 milliards FCFA en 2016, sous l'effet essentiellement des intérêts sur la dette extérieure, à la faveur de la mise en œuvre adéquate de certains projets d'investissement mais aussi du fait de la diligence et de la célérité notées dans la satisfaction des conditions d'entrée en vigueur et de décaissement des financements extérieurs consentis (projet Autoroute Thiès Touba, Projet de Mise en Place d'Infrastructures Portuaires (MIEP) phase 2, projet amélioration productivité agricole en Afrique de l'Ouest, projet d'appui aux filets sociaux...).

Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à 852,9 milliards FCFA, soit une hausse contenue à 4%, portée par les transferts et subventions qui se sont confortées de 22% pour

s'établir à 531,3 milliards FCFA et atténuée par le recul des achats de biens et services. Cette baisse significative de 16% des achats de biens et services, en glissement annuel, reflète ainsi les efforts poursuivis en matière de rationalisation des dépenses de fonctionnement dont notamment les dépenses relatives aux habillements et accessoires, fêtes et cérémonies.

La masse salariale (titre 2), *stricto sensu*, de l'Etat est chiffrée à 566,6 milliards FCFA en 2016 contre 526,1 milliards FCFA un an auparavant, soit une progression de 8% résultant de l'impact des engagements de l'Etat vis-à-vis des syndicats d'enseignants pour un coût budgétaire de 40,2 milliards FCFA. Elle se répartit ainsi qu'il suit :

- émission principale : **540 294 240 208 FCFA** ;
- émission complémentaire (BULCI) : **14 365 283 081 FCFA** ;
- personnel local et frais médicaux des ambassades : **6 000 000 000 FCFA** ;
- pensions d'invalidité : **5 998 487 065 FCFA**.

Comparé à 2015, il est ainsi noté une hausse de 62,9 milliards FCFA, augmentation qui s'explique principalement par :

- l'impact des 10 000 nouvelles mises en solde de professeurs et maitres contractuels dont l'effectif, sur instruction de Monsieur le Président de la République, est passé du simple au double ;
- l'importance des nouvelles recrues dans les autres secteurs qui se sont chiffrées à 7 370, constituées pour une grande part d'agents des forces de Défense et Sécurité avec 4 153 nouvelles prises en compte;
- les rappels d'intégration consécutifs à ces nouvelles mises en solde, particulièrement dans l'Enseignement.

Par ailleurs, il convient de noter que le critère de convergence de la « masse salariale rapportée aux recettes fiscales » est de 32,9%, en dessous du ratio communautaire de 35%.

En tenant compte de la prise en charge des salariés qui émargent au niveau des unités de gestion des projets d'investissement (5,7 milliards FCFA), la rémunération s'établit à 572,3 milliards FCFA.

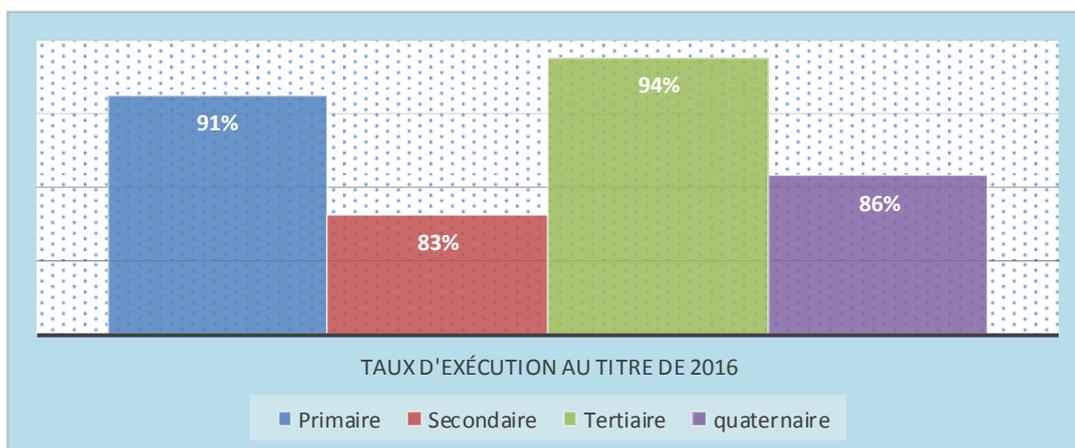
A ce montant, s'ajoute le traitement salarial du personnel des établissements publics, agences et structures similaires pour un montant d'environ (120 milliards FCFA) et des contractuels émargeant sur les achats de biens et services (106 milliards FCFA) des ministères (Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la formation professionnelle, Ministère de la santé et de l'action sociale, Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural).

Au total, les charges salariales de l'Etat avoisinent les 800 milliards FCFA. Rapportées aux recettes fiscales, elles ressortent à 44,6%, niveau largement supérieur au ratio communautaire arrêté à 35%.

En 2016, pour contenir l'évolution de la masse salariale (titre 2), d'importantes mesures ont été mises en œuvre. Il s'agit, notamment, du plafonnement des rappels au niveau prévu par

la loi de finances, de l'application des dispositions légales et réglementaires pour l'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

En ce qui concerne les **dépenses d'investissements sur ressources internes**, elles ont été exécutées à 654,6 milliards FCFA, soit une hausse de 152,4 milliards FCFA en valeur absolue et 30% en valeur relative par rapport à 2015. La répartition par secteur économique se présente comme suit :



Dans le **secteur primaire**, les actions de 2016 ont permis:

- dans le domaine de **l'agriculture**, de renforcer la politique de lutte contre la forte dépendance aux importations de produits alimentaires à travers l'amélioration de la productivité agricole dans ses volets maîtrise de l'eau, la consolidation des acquis obtenus dans la modernisation et la mécanisation de l'agriculture ainsi que les facilités accordées aux acteurs pour l'écoulement des productions ;
- pour **l'élevage**, de finaliser plusieurs infrastructures pastorales, notamment la construction du mur de clôture du Ranch de Dolly, des puits et forages pastoraux et des parcs de vaccination ;
- dans le sous-secteur de la **pêche**, de poursuivre la réalisation de plusieurs sites d'aménagement et d'infrastructures de pêche.

Dans le **secteur secondaire**, l'accent a été mis sur **l'énergie** avec l'augmentation de la production d'électricité, grâce à la mise à niveau de certaines centrales, combinée à la mise en service de la Centrale de Taïba Ndiaye (87 MW) et de celle du Cap des Biches (50 MW), dont il est prévu l'extension des capacités. Aussi, la mise en œuvre de six concessions attribuées à des opérateurs privés, des projets d'électrification Rurale d'Initiative Locale (ERIL), du Programme National d'Urgence de l'électrification Rurale (PNUER) et du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) ont permis d'atteindre un taux d'électrification rurale de 31,5%.

Au niveau du secteur **tertiaire**, la priorité a porté sur :

- les infrastructures avec l'achèvement de l'autoroute Diamniadio-AIBD-Sindia sur 35 Km et d'autres projets importants parmi lesquels on peut citer: l'Echangeur de l'Emergence, le Pont de Kédougou, la route Keur Waly Ndiaye-Passy-Sokone et Dahra-Linguère, la route Sindia-Popenguine, le contournement de Tivaouane et les travaux de pistes entrepris dans le cadre des aménagements connexes des projets de construction et de réhabilitation de routes revêtues.
- le tourisme, marqué par le démarrage des aménagements sur le site de Pointe Sarène dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle offre balnéaire, la requalification de la station de Saly dont la première phase du réaménagement est finalisée, le Programme de développement touristique de Saint-Louis et sa région.

Dans le **secteur quaternaire**, les réalisations portent principalement :

- Au niveau de la santé, sur la finalisation des travaux de génie Civil de l'hôpital Dallal Jaam et la livraison et l'installation des équipements reçus partiellement, l'achèvement des travaux de génie civil de la maternité de l'hôpital Le Dantec, la réalisation de plusieurs centres de dialyse fonctionnels, les travaux du service d'accueil et d'urgence de l'Hôpital «Roi Baudouin» et la construction du centre de santé de Niakhar.

- Dans le sous-secteur de **l'Éducation et de la formation**, sur la poursuite de la construction et de la réhabilitation d'infrastructures scolaires, l'adoption d'une politique du manuel scolaire et du matériel didactique avec la mise en place d'une imprimerie fonctionnelle, la production de ressources numériques surtout dans les disciplines en difficulté et la dotation d'un nombre important d'ordinateurs aux lycées. Egalement, il convient de noter la réhabilitation de l'UCAD, la construction et la réhabilitation d'infrastructures pédagogiques et sociales de l'École Polytechnique de Thiès (EPT) ainsi que la construction en cours de l'Université Ahmadou Makhtar MBOW.

- En matière **d'urbanisme et d'habitat**, sur la mise en œuvre des travaux d'aménagement destinés aux enseignants, des assiettes foncières, situées dans les ZAC des régions de l'intérieur du pays, la modernisation de Tivaouane dans le cadre du Programme spécial des cités religieuses et la révision du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de Dakar horizon 2025, sur financement de la coopération japonaise (phase pilote).

- En ce qui concerne la **défense et la sécurité**, sur d'énormes efforts consentis à travers les projets d'acquisition de matériels et d'équipements pour mieux assurer la sécurité intérieure et au niveau des frontières.

Les **Conseils des Ministres délocalisés**, initiés depuis 2012 par le Chef de l'Etat et précédés de conseils interministériels de développement ont constitué des occasions d'échanges sur les questions les plus brûlantes des régions. Ils ont permis de procéder à l'identification de nouvelles initiatives, et à l'accélération de projets et programmes

prioritaires en cours, dont la mise en œuvre doit produire des effets significatifs sur le vécu quotidien des populations, à court, moyen et long termes.

A l'issue de chaque Conseil, un plan d'investissement a été validé en tenant compte des projets figurant dans le PTIP et qui y interviennent.

A fin 2016, les besoins en matière d'investissement évalués au niveau de l'ensemble des régions sont estimés à 2 873 034 000 000 FCFA et ont été pris en charge à hauteur de 1 848 759 172 178 de FCFA, soit 63,4% dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, à travers les Lois de Finances qui se sont succédé sur la période 2012-2016.

L'exécution des différents programmes d'investissement a donné lieu à des réalisations importantes couvrant les priorités du PSE, notamment l'agriculture, les infrastructures et services de transport, l'énergie, l'hydraulique, la santé et la protection sociale, l'éducation et la formation.

I.3. Financement du déficit budgétaire

En 2016, le financement du déficit budgétaire à hauteur de 369,3 milliards FCFA s'est opéré à travers, notamment, un financement extérieur net à hauteur de 219,2 milliards FCFA et un financement intérieur net de 147,9 milliards FCFA.

S'agissant du financement extérieur, il a reposé, essentiellement, sur des tirages sur les prêts à hauteur de 259,4 milliards FCFA (dont 29,3 milliards FCFA de tirages trésorerie et 230,1 milliards FCFA sur les prêts projets), la sollicitation du marché sous-régional des titres par un désengagement net de 33,4 milliards FCFA. Quant à l'amortissement de la dette extérieure, il est ressorti à 67,8 milliards FCFA.

II. Exécution budgétaire à fin mai 2017

Les ressources et les charges du budget général 2017 ont été exécutées respectivement à hauteur de 1 074,13 milliards FCFA et 1 598 milliards FCFA. Elles se répartissent comme suit :

II.1 les ressources

A fin mai 2017, les réalisations de recettes cumulées sont évaluées à 769,9 milliards FCFA. En glissement par rapport à la même période en 2016, les recettes budgétaires à fin mai 2017 ont enregistré une augmentation de 40 milliards FCFA (+5,5%). Cette performance est soutenue principalement par :

- les recouvrements de la TVA à l'import (+20,3%) ;
- les droits de porte (17%) et les retenues à la source CCAP (13%) ;
- le bon comportement des impôts directs et des taxes sur biens et services intérieurs en hausse, respectivement, de 4,6% et 7% et, dans une moindre mesure ;
- l'introduction de la taxe à l'exportation sur l'arachide (+3,1 milliards FCFA).

Les ressources extérieures destinées aux financements des projets et programmes d'investissements publics s'élevèrent à 304,23 milliards FCFA constituées d'emprunts concessionnels pour 257,06 milliards FCFA (84,5%) et de subventions à hauteur de 47,17 milliards FCFA (15,5%). Ce niveau de mobilisation des financements extérieurs est très satisfaisant puisque représentant en cinq (5) mois, 70% des prévisions de tirages sur l'année 2017.

La performance enregistrée dans l'absorption des ressources externes du budget général s'est traduite par l'approbation avec les partenaires techniques et financiers de onze (11) conventions de financement au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2017 pour un montant total de 366,752 milliards FCFA. Les accords de financement ont concerné notamment les projets suivants : (i) la construction du pont de Rosso, (ii) le Train Express Régional (TER), (iii) le programme de développement de la microfinance islamique au Sénégal, (iv) le programme de réhabilitation de la route Tambacounda-Goudiry, (v) le Programme de développement durable du pastoralisme dans le Sahel, composante Sénégal, (vi) le programme de modernisation des villes du Sénégal, etc.

Ainsi, depuis l'avènement de la deuxième alternance démocratique au Sénégal, les conventions de financement conclues avec les Partenaires Techniques et Financiers, au nombre de trois-cent-cinq (305), ont atteint en cinq (5) ans un montant record de **5 904,539 milliards FCFA** dépassant largement les financements extérieurs d'un montant de 3 799 milliards acquis au titre des douze (12) ans de la première alternance démocratique. **La barre des 6 000 milliards FCFA** devrait être franchie incessamment avec la signature prochaine des accords nouveaux et/ou additionnels de financement des projets : pont de Rosso/financement BEI, Projet de développement du tourisme et des PME/financement Banque Mondiale, Train Express Régional/financement BAD et projet de promotion de la diversification agricole et du développement économique des terroirs ruraux du Sud Est du Sénégal/financement AFD.

La répartition de ces financements par secteur montre que six (6) secteurs prioritaires absorbent plus de 80% des ressources. Il s'agit des Infrastructures et Services de transport (26,19%), des Infrastructures et Services Energétiques (15,02%), de l'Agriculture (13,86%), de l'Hydraulique et Assainissement (12,06%), de la Santé et Protection sociale (9,36%) et de l'Education et de la Formation (4,22%).

Par ailleurs, l'appui budgétaire n'a pas été en reste puisque se situant à 5,44% du financement extérieur pour l'accompagnement dans la phase de retour de notre pays à l'orthodoxie financière à partir de 2012 pour un bouclage plus aisé des opérations financières de l'Etat eu égard aux défis économiques auxquels le Sénégal était confronté au début de la deuxième (2^{ème}) alternance.

II.2 les charges

Les charges du budget général sont arrêtées à fin mai 2017 à 1 598 milliards FCFA et sont réparties suivant le tableau ci-dessous :

	LFI 2017	Exécution à Fin mai	Tx. d'exécution
Dette	680	361,971	53%
Dépenses de personnel	586,00	249,100	43%
Autres dépenses courantes	756,90	365,590	48%
Dépenses en capital	1 225,20	621,78	51%
<i>Dont ressources extérieures</i>	437	304,26	-
TOTAL	3 248	1 598	49%

II.2.1 le service de la dette

Le montant payé au titre du service de la dette publique de janvier à fin mai est de 361,9 milliards FCFA dont 275,5 milliards FCFA (76,1%) pour la dette intérieure et 86,4 milliards FCFA (23,9%) pour la dette extérieure.

Les paiements ont porté essentiellement sur les remboursements des échéances issues des eurobonds de 2011 et 2014, d'Afreximbank et des bons du Trésor.

II.2.2 les dépenses de personnel

Le montant des salaires payés à fin mai 2017 s'élève à 249,1 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 42,5%, contre 228,8 milliards FCFA à la même période en 2016 ; ce qui, en glissement annuel, représente une hausse de 20,3 milliards FCFA en valeur absolue correspondant à 8,1% en valeur relative.

La mise en œuvre de l'instruction Présidentielle de prise en compte des 10 000 contractuels de l'Education (PC et MC) suit son cours avec, à fin mai 2017, des entrées effectives de 3 675 ; ce qui correspond à un taux de réalisation de 36,75% relativement au cinquième mois de 2017.

En ce qui concerne le paiement des rappels dus aux enseignants, la mise en œuvre suit un meilleur rythme relativement à l'année passée, avec 13,1 milliards FCFA à fin mai 2017, contre 8,0 milliards FCFA à la même période en 2016.

II.2.3 les dépenses courantes hors personnel

Les crédits ouverts par la loi de finances pour ces dépenses d'un montant de 756,90 milliards FCFA ont été engagés à hauteur de 365,59 milliards FCFA, représentant un taux satisfaisant de 48,30% à fin mai 2017. Ce niveau indique la capacité de l'administration à passer les marchés nécessaires à son fonctionnement et à transférer les ressources aux collectivités locales et au secteur parapublic.

Le montant payé s'élève à 320,18 milliards FCFA et a concerné, entre autres, les dépenses suivantes : les intrants agricoles, les allocations d'études et bourses, le Fonds de dotation à la décentralisation, les transferts aux structures autonomes, etc.

Montant et taux d'exécution (crédits ouverts) des dépenses de fonctionnement et de transfert courant au 31 Mai 2017 (Milliards FCFA)

EXECUTION	prévision LFI	Fin Mai		Fin Mai	
		ENGAGE	Tx ENGAGE	PAYE	Tx PAYE
Dépenses de fonctionnement (titre 3)	343,87	142,99	41,58%	99,74	69,76%
Dépenses de transfert (titre 4)	413,03	222,60	53,89%	220,44	99,03%
TOTAL DEPENSES COURANTES	756,90	365,59	48,30%	320,18	87,58%

II.2.4 Les dépenses en capital

Les dépenses en capital financées sur ressources internes, prévues dans la LFI à hauteur de 788,2 milliards FCFA, ont bénéficié du report de crédits de 2016 pour atteindre 838,85 milliards FCFA. Ces crédits ont été engagés pour un montant de 317,54 milliards FCFA, soit 37,85%.

En comparaison aux dépenses de fonctionnement, l'exécution de l'investissement exige des délais plus longs liés aux procédures de passation des marchés qui se dénouent en général à partir du second semestre, entraînant un fort taux d'exécution durant cette période.

Le montant payé s'élève à 277,36 milliards FCFA et a permis d'accompagner la mise en œuvre des projets prioritaires du PSE notamment le PUDC, PROMOVILLES, le programme d'amélioration de la productivité agricole, le programme national des bourses de sécurité familiale, le projet de réhabilitation et d'aménagement de la route des Niayes, le programme prioritaire de désenclavement, le PRODAC, l'Assainissement urbain et voirie du pôle urbain de Diamniadio, programme d'urgence nationale d'électrification rurale etc.

Exécution à Fin mai 2017 (en milliards de FCFA)

Titre	Crédits Ouverts	Crédits engagés	Taux des engagements	Paiements
Investissements par l'Etat	193,68	50,34	25,99%	22,87
Transferts en capital	645,17	267,20	41,42%	254,49
TOTAL	838,85	317,54	37,85%	277,36

Les dépenses en capital sur ressources extérieures s'élèvent à 304,23 milliards FCFA à fin mai 2017, soit un taux d'exécution de 70% par rapport aux prévisions de tirages de l'année 2017. Ce niveau d'exécution s'explique par les décaissements importants notés dans le portefeuille de certains bailleurs comme la Chine et la Banque Mondiale.

II.2.5 Financement des opérations budgétaires de 2017

Pour le financement des opérations de 2017, en sus des dons budgétaires (35 milliards FCFA), des emprunts programmes (75 milliards FCFA) et des tirages en dons et prêts projets

(437 milliards FCFA), il a été retenu, dans le respect de l'autorisation parlementaire de procéder à des émissions de titres pour 700 milliards FCFA.

C'est ainsi que l'option de recourir au marché financier international a été envisagée en vue de rationaliser le refinancement des banques et de réduire le recours aux marchés locaux (à l'échelle de l'UEMOA) monétaire et financier devenus peu liquides avec des conditions financières renchériées et peu attractives.

Cette émission, la quatrième du genre pour l'Etat du Sénégal, a permis de mobiliser un montant de 1,1 milliard de dollars EU, à un taux de 6,25% pour une maturité de 16 ans amortissable sur les trois dernières années, soit une durée moyenne de 15 ans.

Cet eurobond a suscité un grand intérêt des investisseurs avec des offres de souscriptions de 373 investisseurs pour une valeur globale de 8,159 milliards de dollars. Le niveau du taux très favorable permettra de soutenir la performance du titre sur le marché secondaire et de faciliter, le cas échéant, une réouverture cette année ou un retour sur le marché financier international sur les prochaines années.

La répartition par lieu de résidence des investisseurs montre la prédominance de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Asie qui regroupent à elles seules 93,55% des souscriptions, le reste 6,45% étant partagé entre l'Afrique du Nord et le Moyen Orient, l'Australie et l'Afrique du Sud.

Ce montant devrait permettre de financer convenablement les projets d'investissement, dans le respect de la stratégie d'endettement à moyen terme (allonger les maturités et baisser les coûts).

C'est dans ce cadre que la notation du Sénégal a été réévaluée à la hausse par l'agence Moody's, passant ainsi de B1 à Ba3. Ainsi, le Sénégal réduit la vulnérabilité de son économie et le spectre d'un défaut de paiement sur sa dette. A titre de comparaison, le Sénégal rattrape la Côte d'Ivoire et reste avec ce dernier les deux pays subsahariens à atteindre cette notation.

L'Agence Moody's note les efforts du Gouvernement en matière de réduction du déficit qui passe de 5,5% en 2013 à 4,2% en 2016, avec un objectif de se situer à 3% en 2019, en relation avec les critères de convergence de l'UEMOA. Elle souligne la gestion budgétaire prudente avec la mise en place de la réserve de gestion et de précaution de 5% des dépenses en capital.

En outre, parallèlement à l'effort de réduction du déficit, la structure budgétaire du Sénégal s'est améliorée, avec les dépenses courantes qui demeurent globalement stables, des dépenses d'investissement qui augmentent et les recettes publiques nettes des subventions qui passent de 20% du PIB à 24% entre 2013 et 2016.

Relativement aux projections révisées pour 2017, elles sont maintenues constantes par rapport aux prévisions initiales et les objectifs majeurs fixés par le Gouvernement devraient se poursuivre.

CHAPITRE TROISIEME : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2018-2020

I. Les orientations budgétaires

Les orientations budgétaires du Gouvernement sur la période 2018-2020 porteront sur la poursuite de la mobilisation accrue des ressources pour assurer le financement des projets d'envergure et de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique. Particulièrement pour les dépenses, l'année 2018 sera celle « des dépenses sociales » relatives notamment (i) à la poursuite de la politique de gratuité des césariennes, (ii) l'amplification des programmes sociaux initiés par le Président de la République (Programme National des Bourses de Sécurité Familiale, Couverture Maladie Universelle, gratuité des soins des enfants de moins de 5 ans, PUDC, Projets et Fonds pour le financement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, PROMOVIL, PUMA, etc.) et (iii) le lancement de nouvelles initiatives en faveur des PME/PMI et de l'autonomisation des jeunes et des femmes.

En matière de politique fiscale, les grandes orientations seront axées sur le renforcement des acquis de la réforme du *Code général des Impôts*, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 qui vise, entre autres objectifs, l'amélioration de la qualité du dispositif fiscal, l'accroissement de rendement budgétaire de l'impôt par l'élargissement de l'assiette, la promotion d'une meilleure justice fiscale et du libre consentement à l'impôt et l'introduction d'un droit fiscal commun incitatif pour promouvoir la croissance économique et améliorer l'environnement des affaires.

Dans cette perspective, une réflexion plus globale sera menée et aboutira à des mesures pouvant favoriser une meilleure prise en charge de nouveaux enjeux très importants relatifs, notamment à la redéfinition de la fiscalité sur le pétrole et le gaz compte-tenu des perspectives dans ces secteurs, le rebasing des comptes nationaux, le financement des budgets des Collectivités territoriales (réforme de la Patente, de l'impôt sur le revenu), etc.

Les efforts d'alignement de la réglementation fiscale aux objectifs et priorités du PSE seront aussi poursuivis avec, notamment, la fiscalisation de nouveaux secteurs porteurs de croissance.

Parallèlement, des mesures liées à l'administration de l'impôt seront mises en œuvre pour rendre l'administration fiscale plus performante et plus en condition de mettre en œuvre efficacement la politique fiscale. Sous ce rapport, l'organisation de la DGID a été revue dans le sens d'un renforcement de la segmentation de la population fiscale aux fins d'une meilleure sécurisation des recettes et d'un élargissement de l'assiette s'appuyant, en grande partie, sur les données issues du travail de recensement des unités économiques au plan national, réalisé par l'ANSD.

La modernisation des processus internes sera aussi poursuivie avec un renforcement de l'automatisation par le biais d'une plateforme de déclaration et de paiement des impôts en ligne, la mise en place d'une banque de données fiscales, l'interconnexion Douanes-Impôts avec la mise en production prochaine de la plateforme d'interconnexion dénommée TANDEM.

Enfin, une attention particulière sera accordée au renforcement de capacités des administrations fiscales et douanières, en vue d'adapter les compétences de leurs agents aux nouveaux défis posés par la fraude fiscale internationale, la dématérialisation des transactions et l'importance grandissante dans l'économie de certains secteurs tels que les mines et les hydrocarbures.

Pour les ressources extérieures, la stratégie va consister à accélérer les décaissements en mettant en place un dispositif de suivi rapproché de l'exécution des projets par : (i) la satisfaction à temps des conditions d'entrée en vigueur et de premier décaissement ; (ii) l'identification et la levée des contraintes de mise en œuvre ; (iii) l'organisation systématique de revues avec les partenaires techniques et financiers (PTF), (iv) la mise en place d'un système d'information et de reporting et (vi) la systématisation des missions de suivi, d'audit financier et comptable des projets d'investissement.

Le gouvernement veillera d'une part, à la généralisation des cadres de coopération pour une meilleure visibilité à court et moyen termes des engagements financiers et, d'autre part, à l'exploitation au mieux des opportunités de partenariat avec certains pays arabes ainsi qu'avec le bloc de la Scandinavie, notamment le Danemark, la Norvège, la Finlande et la Suède qui entretenaient dans le passé des relations privilégiées avec le Sénégal.

Par ailleurs, un accent sera mis sur la mobilisation des ressources extérieures orientées vers le financement des secteurs socio-économiques ; ce qui permettra de dégager un espace budgétaire destiné à la prise en charge des dépenses de défense et de sécurité.

En matière de dépense, les options stratégiques se résument comme suit:

Pour le service de la dette :

- la réduction des vulnérabilités liées à la structure de la dette, de même que l'amélioration des conditions financières ;
- la poursuite de l'atténuation des risques de change, de refinancement et du coût des emprunts afin d'alléger le service de la dette sur la trésorerie de l'Etat ;
- la consolidation des choix d'instruments d'endettement privilégiant les emprunts extérieurs offrant des taux de concessionnalité les plus élevés possibles ainsi que les financements intérieurs présentant les maturités les plus longues ;

Pour la masse salariale :

- la maîtrise de l'évolution de la masse salariale par l'encadrement des rappels et le dépérissement des unités de gestion des projets d'investissement pour leur prise en charge par les administrations pérennes ;

- la politique de reprofilage des recrutements dans la Fonction publique sera de mise à travers le recrutement de profils techniques en adéquation avec les besoins des ministères ;
- la poursuite de l'intégration massive des corps émergents dans la fonction publique;

Pour le fonctionnement :

- le reclassement aux niveaux des achats de biens et services et des investissements exécutés par l'Etat, respectivement, des dotations en transferts courants et en capital des directions et autres structures ne bénéficiant pas d'autonomie des gestions financière. En outre, les instances de rencontre telles que les comités et les commissions devront pour leur fonctionnement être prises en charge par les DAGE/SAGE ;

Pour les dépenses d'investissement :

- l'opérationnalisation de la plateforme intégrée des projets et la fonctionnalité du comité de sélection des investissements ;
- la systématisation de l'élaboration de rapports d'exécution physique et financière à partir de la deuxième année d'exécution des projets financés sur ressources internes dont le coût global est supérieur ou égal à 1 milliard FCFA ;
- l'orientation des dépenses d'investissement vers la formation brute de capital fixe par l'application du décret n°2012-673 du 4 juillet 2012 portant nomenclature budgétaire de l'Etat.

Enfin pour la mise en œuvre des **réformes budgétaires** dans son volet préparation, le budget de 2018 se fera en double format : en budget lignes et budget-programmes, et le vote du projet de loi de finances de l'année 2018 à l'Assemblée nationale portera sur le budget en lignes.

II. Perspectives budgétaires sur la période 2018-2020

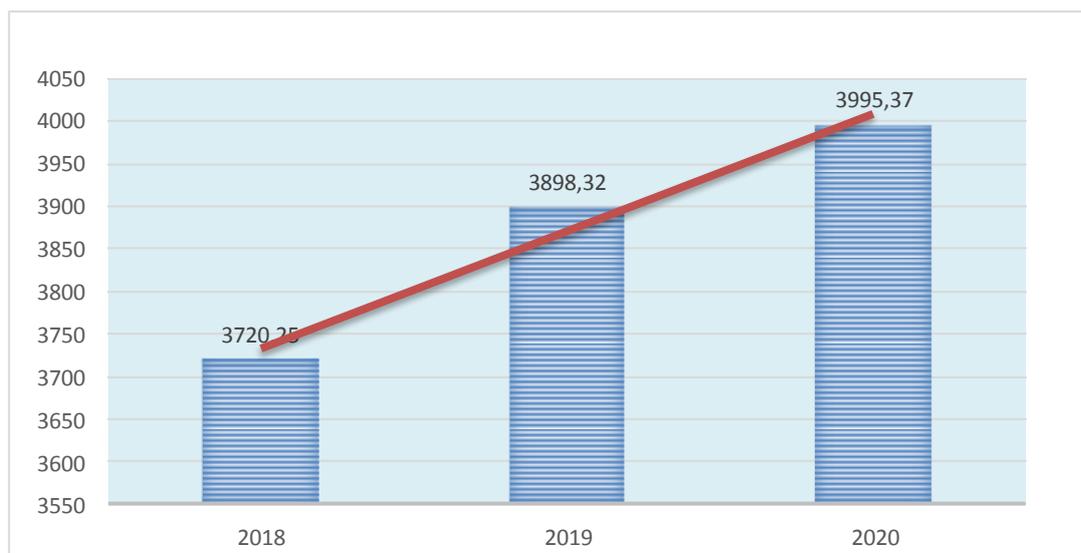
Les ressources et les charges budgétaires sur la période 2018-2020 sont projetées à 11 614,24 milliards FCFA. Comparativement aux prévisions 2017-2019, elles auront augmenté d'environ 1 740,69 milliards FCFA en valeur absolue et 17,62% en valeur relative.

Le tableau d'équilibre se présente comme suit.

Ressources / Recettes	2018	2019	2020	Dépenses / Charges	2018	2019	2020
Recettes budgétaires	2295	2516,9	2741,3	Dettes publiques	839,80	769,07	606,52
<i>recettes fiscales</i>	2177,7	2394,1	2620,6	<i>intérêts</i>			
<i>recettes non fiscales</i>	117,0	122,8	120,7	<i>Amortissements</i>			
Dons budgétaires	47,0	60,0	61,0	Masse salariale	633,1	680,5	721,4
Recettes exceptionnelles	64,8	64,1	64,8	Autres dépenses courantes	790,5	846,0	903,6
				<i>biens et services</i>			
<i>dont PPTE IADM</i>	64,8	64,1	64,8	<i>transferts courants</i>			
<i>dont SWAPP</i>				Dépenses capital ress. internes	834,0	930,9	1017,9
<i>dont SONATEL</i>				<i>Exécutés par l'Etat</i>			
Remboursements prêts et avances				<i>Transferts en capital</i>			
RESSOURCES INTERNES	2406,5	2641,0	2867,1	DEPENSES INTERNES	3097,4	3226,5	3249,4
<i>Dons en capital</i>	237,0	240,0	252,0	Dépenses capital ress. externes	511,0	560,0	634,4
<i>Tirages prêts projets</i>	274,0	320,0	382,4				
<i>Emprunts</i>	690,9	585,5	382,3				
RESSOURCES EXTERNES	1201,9	1145,5	1016,7				
RECETTES BUDGET GENERAL	3608,40	3786,5	3883,8	DEPENSES BUDGET GENERAL	3608,40	3786,5	3883,8
<i>Comptes affectation spéciale</i>	90,7	90,7	90,7	<i>Comptes affectation spéciale</i>	90,7	90,7	90,7
<i>Compte de commerce</i>	0,2	0,2	0,2	<i>Compte de commerce</i>	0,2	0,2	0,2
<i>Compte de prêts</i>	19,8	19,8	19,8	<i>Compte de prêts</i>	19,8	19,8	19,8
<i>Compte d'avances</i>	0,8	0,8	0,8	<i>Compte d'avances</i>	0,8	0,8	0,8
<i>Compte de garanties et aval</i>	0,5	0,5	0,5	<i>Compte de garanties et aval</i>	0,5	0,5	0,5
Recettes comptes spéciaux C	111,9	111,9	111,9	Dépenses comptes spéciaux CST	111,9	111,9	111,9
RESSOURCES LOI DE FINANCE	3720,25	3898,32	3995,67	CHARGES LOI DE FINANCES	3720,25	3898,32	3995,67

II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources

Les ressources budgétaires de l'Etat sur la période 2018-2020 sont réparties annuellement ainsi qu'il suit :



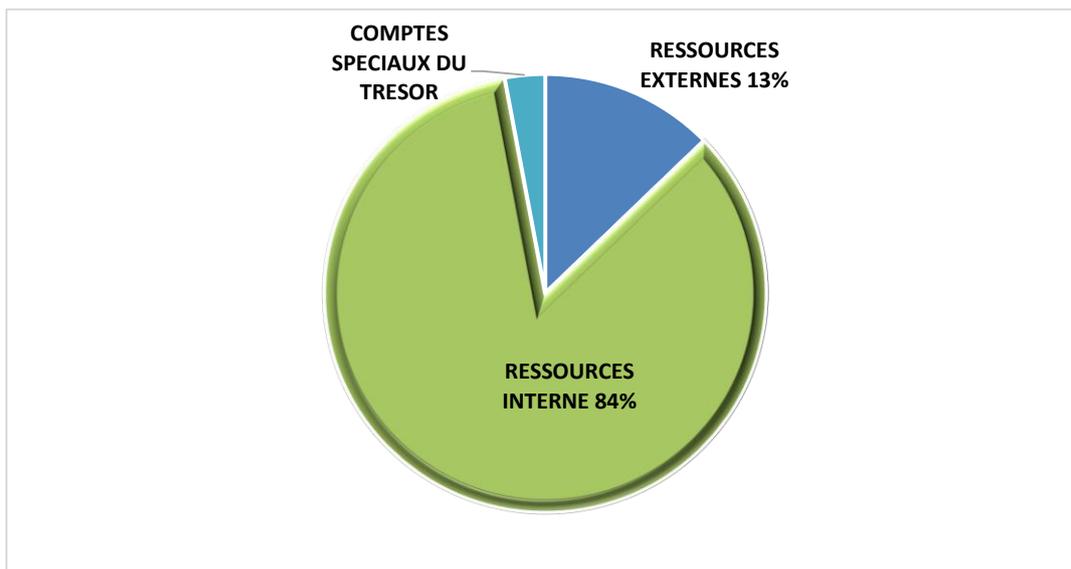
Elles se décomposent en :

- recettes fiscales pour un montant de 7 192,4 milliards FCFA contre 6 203,8 milliards FCFA sur la période 2017-2019, soit une hausse de 988,6 milliards FCFA en valeur absolue et 15,5% en valeur relative ;
- recettes non fiscales pour un montant de 360,5 milliards FCFA contre 352,8 milliards FCFA sur la période du DPBEP précédent, soit une variation à la hausse de 7,7 milliards FCFA en valeur absolue et 2,18 % en valeur relative ;
- dons budgétaires pour 168 milliards FCFA contre 198,4 milliards sur la période triennale 2017-2019, soit une baisse de 30,4 milliards FCFA en valeur absolue et 15,3% en valeur relative par rapport au DPBEP précédent; cette baisse se justifie par l'arrivée à terme de certains appuis budgétaires ;
- d'autres ressources internes pour 1 852,4 milliards FCFA constituées de recettes exceptionnelles (193,7 milliards FCFA) et d'emprunts (1 658,7 milliards FCFA) ;
- ressources extérieures destinées au financement de l'investissement pour un montant de 1 705,4 milliards FCFA contre 1 360,9 milliards FCFA comparativement au précédent DPBEP, soit une hausse de 344,5 milliards FCFA en valeur absolue et 25,3% en valeur relative.

Concernant les ressources des comptes spéciaux du Trésor, les prévisions devraient rester stables sur la période et atteindront un montant global de 335,6 milliards FCFA.

II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses

Ces dépenses sont évaluées sur la période 2018-2020 à 11 614,24 milliards FCFA. Elles comprennent le service de la dette pour 2 215,39 milliards FCFA, soit une hausse de 29,9% par rapport au DPBEP 2017-2019, les dépenses de personnel pour 2 035 milliards FCFA, soit une augmentation de 6,7% comparativement à la période 2017-2019 ; les dépenses courantes pour 2 540,1 milliards FCFA, soit une hausse de 15,1% et les dépenses en capital sur ressources internes et externes pour 4 488,2 milliards FCFA, soit un accroissement de plus de 19,3% ainsi que les dépenses des comptes spéciaux du Trésor pour 335,7 milliards FCFA.



Concernant la maîtrise de la **dette publique**, elle s'articule autour de :

- la consolidation des maturités de moyen et long termes (77% d'obligations du Trésor) et, par conséquent, l'atténuation du poids du service de la dette sur la trésorerie, et la réduction des coûts ;
- le maintien de la prédominance des ressources extérieures concessionnelles, et au besoin, le recours à des ressources semi-concessionnelles pour des projets spécifiques ;
- la structure des nouveaux financements reste dominée par la dette concessionnelle sur la période 2018-2020, tout en suivant une tendance baissière, au profit des ressources semi-concessionnelles et non-concessionnelles ;
- le recours aux ressources non concessionnelles ne devrait se faire que pour des projets matures porteurs de croissance, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PSE.

Globalement sur la période, le service de la dette publique devrait se situer à **2 313,55 milliards FCFA**.

L'évolution des projections de l'encours entre 2018-2020 se présente comme suit :

Années	2018	2019	2020
Dette extérieure	4560,6	4728	4866,9
Dette intérieure	1742,2	1852,5	1925,4
Dette publique totale	6302,8	6580,5	6792,3

Pour **la masse salariale**, les efforts déjà entamés, pour apurer le stock de régularisation des rappels et de mises en solde des enseignants contractuels vont se poursuivre.

Concernant le recrutement dans la Fonction publique, l'enjeu sécuritaire va guider le rythme de recrutement des corps militaires et paramilitaires, particulièrement lors des années 2017 et 2018 pour un renforcement de la défense et de la sécurité.

Relativement aux contractuels de l'Éducation, l'application de la décision présidentielle de mettre en solde 10 000 professeurs et maîtres contractuels devra se poursuivre. Ainsi, le stock initialement estimé à environ 43 000 professeurs et maîtres contractuels devrait baisser significativement. Les nouvelles entrées prévues dans ces corps étant très faibles sur la période, l'année 2020 pourrait être, sauf décision exceptionnelle, une année de forte diminution de cette catégorie de personnel enseignant.

En conséquence, les dépenses de personnel devraient se situer sur la période 2018-2020 à **2 035 milliards FCFA**. Pour le ratio masse salariale/recettes fiscales, il ressort à 29% en 2018, et 28% en 2019 et 2020.

S'agissant de la politique de **rationalisation des dépenses de fonctionnement** entamée depuis trois ans, elle devrait se poursuivre sur la période. C'est ainsi qu'il sera procédé à la suppression de la double budgétisation des dépenses récurrentes. En effet, en plus des crédits de fonctionnement, plusieurs services de l'État bénéficient, à travers des projets d'appui, d'investissement composés pour l'essentiel de dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, des mesures d'économie sont attendues sur 2018-2020 sur les charges locatives des bâtiments à usage de bureaux avec la réception du building administratif et la cité administrative de Diamniadio.

Ainsi, l'espace budgétaire dégagé à partir de ces mesures, devrait permettre de renforcer les secteurs prioritaires et les dépenses sensibles :

- dans le domaine de la **Sécurité**, les moyens d'intervention des Forces de défense et de sécurité devraient être revus à la hausse avec notamment les recrutements prévus à la police, à la gendarmerie et à la Brigade nationale des sapeurs-pompiers ;
- pour **la Diplomatie**, l'accent sera mis sur les rubriques de dépenses prioritaires telles que les frais de scolarité des enfants du personnel diplomatique et consulaire, la prise en charge des indemnités de logement ainsi que les contributions aux organisations internationales ;
- en matière de **Justice**, les conditions de détention des détenus devraient être améliorées avec le renforcement des crédits destinés à l'alimentation des détenus et aux enfants en difficulté ;
- l'apaisement du **climat social et éducatif** avec une bonne prise en charge des dépenses liées au paiement des bourses et allocations d'études ainsi que la dotation des nouvelles structures universitaires (centres des œuvres universitaires de Bambey, de Thiès et les nouveaux instituts supérieurs d'enseignement professionnel) ;
- l'organisation des **élections présidentielle et municipales** en 2019 ;

- le renforcement du **fonds de dotation de la décentralisation (FDD)** pour accompagner la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation.

Au total, sur la période 2018-2020, les autres dépenses courantes sont évaluées à 2 482,10 milliards FCFA. Les ratios de dépense courantes globales/PIB représentent respectivement 12,5%, 12,3% et 12% en 2018, 2019 et 2020.

Pour l'**investissement**, sur des prévisions triennales d'un coût global de 4 236,2 milliards FCFA, un montant de 4 151,476 milliards FCFA sera consacré à la concrétisation du PAP du PSE sur la période triennale 2018-2020, soit 98% du montant des projections. La dynamique qui sous-tend l'allocation des ressources destinées à l'investissement repose sur les priorités sectorielles, articulées au PSE suivant la répartition par axe stratégique et en tenant compte des décisions issues des Conseils des ministres délocalisés. Au niveau sectoriel, l'allocation a consisté à prioriser, par ordre hiérarchique décroissant, les projets à fort impact social sur le vécu des populations, les contreparties de l'Etat au financement extérieur, ensuite les projets en cours d'exécution et enfin les autres engagements de l'Etat.

La répartition annuelle des investissements publics programmée sur la période triennale 2018-2020 se présentera comme suit :

- 2018 : 1 345 milliards FCFA
- 2019 : 1 490,9 milliards FCFA
- 2020 : 1 652,3 milliards FCFA

En 2018, les investissements publics se situeront à 1 345 milliards FCFA, soit une augmentation de 120 milliards de FCFA en valeur absolue par rapport à l'année 2017 et de d'environ 10% en valeur relative. Cette hausse sera consacrée à hauteur de 75 milliards de FCFA, soit plus de 60%, aux investissements dans le secteur social.

En effet, si ces dernières années des efforts considérables ont été consentis pour améliorer la qualité des infrastructures socio-économiques du pays en vue de favoriser la création de richesse et soutenir la transformation structurelle de l'économie, pour la période 2018-2020, le Gouvernement a pris l'option majeure d'accorder une priorité absolue au développement social à travers, entre autres, la promotion de l'autonomisation des femmes et des jeunes, la lutte contre la pauvreté, le chômage et les inégalités ainsi que le renforcement de l'accès des populations, en particulier celles vivant en milieu rural, aux services sociaux de base.

La problématique de l'autonomisation des femmes et des jeunes demeure au cœur des priorités du Gouvernement. A cet égard, les principales actions vont porter, entre autres, sur

- l'amélioration de l'accès au crédit à travers l'évaluation de l'utilisation des différentes lignes de financement mises en place et le renforcement des fonds destinés à la microfinance ;

- l'appui aux groupements de jeunes et de femmes, notamment, les femmes transformatrices des produits halieutiques ;
- la lutte contre la pauvreté et le chômage à travers, entre autres, la réalisation de quatre nouveaux domaines agricoles communautaires (Niombato, Boulel, Fafacourou et Dodji) ;
- l'amélioration de l'accès des artisans à la commande publique avec le renforcement du programme du mobilier national.

En matière de protection des couches vulnérables, des ressources conséquentes seront mobilisées pour amplifier les initiatives en cours dans le domaine de la protection de l'enfance, de la couverture maladie universelle et des filets sociaux. C'est dans cette optique que l'amplification du Programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF) sera maintenue ainsi que celle de la couverture maladie universelle à travers le développement des mutuelles de santé. Un accent particulier sera mis sur la prise en charge des enfants et des personnes en situation de handicap.

Pour ce qui est de l'autonomisation des jeunes et des femmes, outre l'éducation de base et la formation de qualité dont ils bénéficieront, et pour leur permettre de gagner plus sereinement leur vie, il sera mis en place des mécanismes d'accompagnement des jeunes créateurs, intégrant la fourniture de services financiers et non financiers soutenant le développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises dans la perspective de promouvoir l'auto-emploi.

Au demeurant, les initiatives lancées dans le domaine de l'emploi des jeunes et des femmes seront consolidées à travers la poursuite de la mise en œuvre des domaines agricoles communautaires et des fermes agricoles dans le secteur agricole et l'exploitation des opportunités offertes par le secteur de l'artisanat et de la pêche.

Une cinquantaine de projets en cours d'exécution dans ces domaines bénéficieront de crédits additionnels substantiels pour intensifier leurs réalisations. Il s'agit des projets et programmes ci-après :

- 1 PROGRAMME NATIONAL DE BOURSES DE SECURITE FAMILIALE
- 2 PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA NUTRITION
- 3 PROGRAMME URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
- 4 FONDS D'APPUI A L'INVESTISSEMENT DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR
- 5 CREDIT FEMMES DE LA DIASPORA
- 6 PROJET DE PREVENTION ET DE RETRAIT DES ENFANTS ASTREINTS AUX FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS
- 7 AIRES DE TRANSFORMATION (REALISATION D'INFRASTRUCTURES ET D'EQUIPEMENTS DE PECHE MARITIME)

- 8 PROGRAMME CHAINE DE FROID PHASE 2
- 9 FONDS D'APPUI A LA PECHE ARTISANALE
- 10 PROGRAMME MOTORISATION PIROGUE
- 11 PROGRAMME NATIONAL D'INSERTION ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
- 12 FONDS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL
- 13 FONDS DE SECURISATION DU CREDIT RURAL
- 14 PROJET DEVPT FILIERE MICRO-JARDINS
- 15 FONDS NAT DEVPT AGRO-SYLVO-PASTORAL
- 16 FONDS DE GARANTIE DES INVESTISSEMENT PRIORITAITRES
- 17 PROJET MOBILIER NATIONAL
- 18 PROGRAMME SPECIAL VILLES VERTES POUR L'EMPLOI
- 19 PROJET DE DEVELOPPEMENT DU MICROTOUTRISME
- 20 PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME DE FATICK
- 21 PROJETS AGENCE NATIONALE PROMOTION EMPLOIS DES JEUNES
- 22 FONDS NATIONAL ACTIONS EMPLOI
- 23 PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DES FEMMES
- 24 PROGRAMME DES DOMAINES AGRICOLES COMMUNAUTAIRES
- 25 PROJET D'IMPLANTATION D'UNE UNITE DE CORDONNERIE A MEKHE
- 26 MISE EN PLACE CENTRES D'INITIATIVE POUR L'EMPLOI LOCAL
- 27 OPERATIONALISATION DES CENTRES D'INCUBATION
- 28 PROJET DE REALISATION D'UNITES DE BOULANGERIE ET DE PATISSERIES
- 29 REHABILITATION DE 23 FERMES DU PROGRAMME JEUNES DANS LES FERMES AGRICOLES
- 30 FONDS D'IMPULSION A LA MICRO-FINANCE
- 31 PLATEFORME D'APPUI AU SECTEUR PRIVE (PLASEPRI:VOLET MICROFINANCE)
- 32 PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
- 33 FONDS NATIONAL CREDIT FEMMES
- 34 PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ ET D'APPUI A L'EMPLOI DES JEUNES FILLES
- 35 FONDS NATIONAL DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ
- 36 PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET D'INCLUSION SOCIALE
- 37 APPUI GROUPEMENTS FEMININS
- 38 CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT CEDAF
- 39 LUTTE CONTRE LA VULNERABILITE DES ENFANTS
- 40 APPUI LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (PRODES) / PHASE II
- 41 PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCCIAL (PADESS)
- 42 PROJET D'APPUI AUX FEMMES TRANSFORMATRICES DE CEREALES LOCALES
- 43 PROJET D'APPUI A LA STRATEGIE NATIONALE POUR L'EQUITE ET L'EGALITE DE GENRE
- 44 PROGRAMME UN VILLAGE UN PRODUIT

- 45 PROJET DE REHABILITATION DES VILLAGES ARTISANAUX
- 46 PLAN D'ARTISANAT D'ART
- 47 PROJET D'EQUIPEMENT DES ARTISANS
- 48 PROJET DE CREATION DE CENTRES DE DEVELOPPEMENT ARTISANAL (DIAMNIADIO, MEKHE, THIONK ESSYL)
- 49 PROJET DE GENERALISATION DES CENTRES MULTIMEDIA
- 50 PROJET D'APPUI A L'EDUCATION NUMERIQUE
- 51 PROJET DE PARC DES TECHNOLOGIES NUMERIQUES (PNT)
- 52 SENEGAL NUMERIQUE 2025
- 53 PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SENEGALAIS DE L'ENTREPREUNARIAT DES JEUNES
- 54 PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA MICRO FINANCE ISLAMIQUE
- 55 PROJET D'APPUI A L'ALPHABETISATION ET D'APPRENTISSAGE DES METIERS, PHASE II (PALAM II).

Les actions de ces projets et programmes seront renforcées avec les nouveaux programmes en perspective, notamment, le projet de développement intégré de la petite enfance (DIPE) ainsi que le Projet de Développement de l'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agroalimentaire (PDEJAB).

Les prévisions d'investissements sur la période 2018-2020 se répartissent comme suit par axe stratégique du PSE :

Axes Stratégiques	Total	Part %
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	2 698,46	65
Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	954,84	23
Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	498,18	12
TOTAL GENERAL	4 151,48	100

L'axe 1 « **Transformation structurelle de l'économie et croissance** » concentre 65% des investissements programmés durant la période 2018-2020 et s'appuie sur : (i) les infrastructures et services de transports routiers, aéroportuaires, maritimes et ferroviaires ainsi que l'énergie, (ii) le développement de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'aquaculture, (iii) le développement de l'habitat social, (iv) l'émergence de plateformes industrielles intégrées (v) l'aménagement de pôles touristiques intégrés et (vi) le développement des services de télécommunication.

En matière d'infrastructures et services de transport, la priorité accordée aux infrastructures routières et pistes rurales sera renforcée pour assurer le désenclavement interne et externe du pays. En effet, la contribution directe des infrastructures et services de transport aux performances économiques et sociales et leurs effets induits sur le reste de l'économie nationale et la société sénégalaise en font un pilier essentiel pour le positionnement de Dakar comme hub régional multiservices. C'est pourquoi, sur la période considérée, l'accent sera mis sur la construction de routes revêtues pour l'extension du réseau routier, la remise en état des grands axes, la construction de ponts et l'aménagement d'autoroutes pour relier, par voies rapides, les grandes villes du Sénégal.

Par la même occasion, la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures ferroviaires, maritimes, portuaires et aéroportuaires (Aéroport International Blaise Diagne, port de Ndakhonga à Foundiougne, Train Express Régional (TER), la réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Tambacounda avec un hub logistique à Tambacounda seront poursuivis et amplifiés en vue de faire de Dakar un hub aérien et logistique régional de référence.

Aussi, un accent particulier sera mis sur le renforcement de la sécurité routière et de la mobilité urbaine à travers la mise en place d'une autorité chargée de la sécurité routière d'une part, et, d'autre part la mise en œuvre du projet pilote de Bus Rapid Transit (BRT) à Dakar, ainsi que la poursuite du renouvellement du parc automobile à Dakar, dans les capitales régionales et les villes les plus importantes du pays.

Quant au secteur de l'énergie qui constitue un fondement de l'émergence, le Gouvernement compte poursuivre la politique de réduction du coût de production et d'utilisation de sources d'énergie alternatives (gaz naturel, charbon) et les opportunités de l'interconnexion régionale et sous régionale. Également, l'électrification rurale sera accélérée en vue d'atteindre le taux universel à travers la politique d'harmonisation des tarifs de l'électricité, en milieu rural. Il s'y ajoute la sécurisation de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures et en combustibles de cuisson modernes ainsi que de l'accélération de la recherche pétrolière.

Le développement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle essentiel dans le PSE comme moteurs d'emplois et d'inclusion sociale. Les orientations stratégiques y relatives sont essentiellement axées sur la promotion de l'agriculture commerciale et la modernisation de l'agriculture familiale en vue de rendre l'activité agricole moins vulnérable aux aléas climatiques et de mettre en place des mesures d'atténuation et de lutte contre les changements climatiques, de diversifier les productions et d'élever durablement les niveaux de productivité et de production de l'ensemble des cultures. Le défi est d'arriver à une autosuffisance alimentaire, de promouvoir les exportations alimentaires et de créer des emplois.

Dans le domaine de l'élevage, il s'agira de satisfaire les besoins nationaux en protéines et en produits laitiers.

Au niveau de l'environnement, l'objectif est d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles dans une perspective d'efficacité économique, de rationalité écologique et d'équité sociale.

Dans le secteur de la pêche, les acquis seront consolidés grâce à la gestion plus rationnelle et durable des ressources halieutiques, l'amélioration de la compétitivité et de la qualité des produits halieutiques sur les marchés extérieurs et intérieurs, le soutien et la redynamisation de la pêche continentale et de la pisciculture.

L'artisanat constitue l'un des sous-secteurs les plus importants en termes de création d'emplois, de valorisation des produits locaux et de génération de revenus, en particulier, pour les populations les plus démunies. C'est la raison pour laquelle, les efforts consentis dans ce domaine seront poursuivis et intensifiés en vue d'élargir l'accès des professionnels du sous-secteur à la commande publique et d'améliorer les moyens de production ainsi que la qualification des artisans.

Dans ce cadre, d'importants projets seront mis en œuvre sur la période 2018-2020, pour renforcer la capacité des acteurs du sous-secteur, moderniser les unités de production et améliorer la compétitivité des produits artisanaux.

Dans le domaine de l'industrie, du commerce et du tourisme, il s'agira de faire du Sénégal, d'une part, un hub logistique industriel régional en mettant en valeur les atouts géographiques comme point d'éclatement des produits et services industriels de l'Afrique de l'Ouest et en amorçant un processus d'industrialisation indispensable au rééquilibrage pérenne de la balance commerciale et, d'autre part, un hub multi services et touristique par la création de zones dédiées aux services d'export, de sièges régionaux des entreprises et institutions régionales de la sous-région.

L'objectif est donc de disposer d'un Business Park d'ici 2019, d'assurer la mutation de Dakar en Campus Régional de Référence et en Medical City et de développer des zones touristiques intégrées.

Les principaux projets et programmes concourant à la réalisation de cet axe sont les suivants :

- le projet de développement de Corridors Céréaliers (Programme National d'Autosuffisance en Riz) ;
- le Programme des Domaines Agricoles Communautaires ;
- le projet de construction de l'abattoir de Diamniadio ;
- le programme de développement de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest (phase II);
- le programme d'appui au développement forestier ;
- le plan sectoriel pilote pour l'artisanat d'art ;
- les plateformes industrielles intégrées ;
- le projet de développement du tourisme et des entreprises ;
- le programme de réhabilitation des aéroports régionaux ;

- la création d'une nouvelle compagnie aérienne Air Sénégal SA ;
- le programme d'aménagement des zones touristiques (Zones touristiques intégrées) ;
- le projet de création d'un centre aéronautique ;
- le projet de réhabilitation et modernisation de l'École nationale de formation en hôtellerie et en tourisme ;
- le projet de ligne 225 kv Tambacounda - Kolda – Ziguinchor ;
- le service Universel de l'énergie (Programme national d'urgence d'Électrification rurale) ;
- le projet de construction de l'autoroute Thiès-Touba ;
- le projet de Train Express Régional (TER) ;
- la réhabilitation de l'axe ferroviaire Dakar- Tambacounda avec un hub logistique à Tambacounda ;
- le projet pilote de Bus Rapid Transit à Dakar ;
- le Programme de Modernisation des Villes du Sénégal (PROMOVILLES) ;
- l'aménagement et l'élargissement de la Route des Niayes ;
- le Programme prioritaire de Désenclavement (Kédougou-Salémata et Boucle du Boudier) ;
- la dorsale de l'île à Morphil, Dabo-Médina-Yoro-Foulah, Bambey-Baba Garage ;
- le projet de construction du pont à péage de Foundiougne ;
- la réhabilitation de la Nationale 2 entre Ndioum-Ourossogui-Bakel et la Nationale 1 entre Tambacounda et Goudiry.

L'axe 2 « **Capital humain, protection sociale et développement durable** », qui représente une proportion de 23% des investissements publics de la période, sera orienté vers la mise en place des conditions favorables à un développement humain à travers l'extension de l'accès aux services sociaux de base, notamment, à l'éducation et à la formation et aux services de santé de qualité, à l'eau potable et à un cadre de vie sain. Il s'agit également de renforcer les dispositifs de protection sociale, ainsi que les mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes.

En matière **d'éducation et de formation**, la politique consistera à éradiquer progressivement les abris provisoires en faisant recours aux partenariats publics privés et à améliorer la qualité des enseignements et apprentissages. Il est également prévu le renforcement de l'apprentissage dans la formation professionnelle et la promotion des langues nationales tout en élargissant l'accès à une formation professionnelle et technique de qualité, orientée vers le marché de l'emploi. Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur la politique de Développement intégré de la Petite Enfance.

S'agissant de **la santé et de la nutrition**, la politique sera orientée vers la mise en place de services performants de santé publique axés sur l'amélioration de l'offre et de la qualité des soins à des coûts accessibles. Le Gouvernement compte renforcer le dispositif de prévention et de promotion de la santé et poursuivre la prise en charge des maladies chroniques à soins coûteux.

En matière **d'eau potable et d'assainissement**, il est prévu d'accélérer l'accès sécurisé à l'eau potable et d'améliorer continuellement la qualité des services offerts aux usagers. A cela s'ajoute la nécessité de promouvoir durablement la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans une optique de développement économique et social. Cette politique sera accompagnée par la promotion de l'accès à des services durables d'assainissement à travers l'approche chaîne de valeurs et une implication forte du secteur privé.

Dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie, l'État poursuivra sa politique volontariste de construction de logements sociaux sur l'ensemble du territoire et d'amélioration de la qualité du cadre de vie en milieu urbain et rural avec un focus sur la lutte contre les inondations.

Les principaux projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs assignés à cet axe 2 du PSE sont les suivants :

- le projet de réalisation d'infrastructures d'adduction d'eau potable en milieu rural (ou PUDC Chine) ;
- le projet d'assainissement de la zone nord de Dakar ;
- le programme décennal de l'assainissement ;
- le programme spécial villes vertes pour l'emploi ;
- le programme de construction de logements sociaux ;
- le projet de réalisation d'une unité de dessalement de l'eau de mer ;
- le projet de construction d'une troisième usine de traitement d'eau à Keur Momar Sarr et ses renforcements en aval (KMS3) ;
- le projet eau potable et assainissement en milieu urbain (PEAMU) ;
- le projet d'amélioration d'eau potable et d'assainissement en milieu rural ;
- le projet de 35 000 branchements sociaux à travers la SONES ;
- le projet de construction de Lycées professionnels ;
- le programme de résorption des abris provisoires ;
- le projet d'éducation numérique ;
- les projets de construction de l'Université du Sine-Saloum et de la deuxième Université de Dakar ;
- le programme un étudiant un ordinateur ;
- le projet de construction de la Cité du savoir ;
- le projet de construction du réseau des ISEP ;
- le projet de création d'université virtuelle et mise en place d'espaces numériques ouverts dans les campus ;
- le projet de construction de résidences universitaires ;
- le programme national de Bourses de Sécurité familiale ;
- le projet d'appui aux filets sociaux ;
- le relèvement du plateau technique des Établissements Publics de Santé ;
- la construction d'un deuxième hôpital à Touba et des hôpitaux régionaux de Sédhiou, Kaffrine et Kédougou ;
- le projet de renforcement de la surveillance des maladies ;

- le programme de lutte contre la mortalité maternelle ;
- le programme d'alphabétisation et d'apprentissage des métiers pour la lutte contre la pauvreté (PALAM 2) ;
- le programme de développement de la micro finance islamique (PROMISE).

L'axe 3 « **Gouvernance, Institutions, paix et sécurité** » reçoit 12% des prévisions d'investissements sur la période 2018-2020 pour (i) la consolidation de la paix et la sécurité, (ii) la promotion de l'État de droit, des droits humains et de la justice, (iii) la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, (iv) la réforme de l'Etat et le renforcement de l'Administration publique et (v) l'aménagement du territoire, développement local et territorialisation.

Concernant la **Sécurité**, elle se traduira par un accroissement notable des matériels d'intervention, par l'acquisition d'un nombre important de moyens de locomotion, la construction et la réhabilitation de plusieurs commissariats de police et de postes de gendarmerie.

Au niveau des frontières, la veille opérationnelle permanente et les actions de sécurisation menées de concert avec les Forces Armées de pays voisins va se poursuivre dans un souci d'instaurer un climat de bon voisinage.

En outre, les moyens des forces de défense et de sécurité nationale vont être renforcés en vue de leur permettre, de concert avec la communauté internationale, de participer à la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue.

Relativement à la **Gouvernance locale et la Décentralisation**, des ressources substantielles sont également programmées pour accompagner notamment la mise en œuvre de la phase 3 de l'Acte III de la décentralisation.

Les principaux projets de cet axe sont les suivants :

- Programme d'urgence pour la Modernisation des axes frontaliers (PUMA)
- Programme d'appui au cadre d'intervention et de coordination interministériel des opérations de lutte anti-terroriste ;
- Projet d'acquisition de matériel de sécurité publique ;
- Programme national de Bonne Gouvernance ;
- Fonds d'Équipement des Collectivités Locales ;
- Programme d'appui aux Communes et Agglomérations ;
- Programme d'appui à la Stratégie nationale d'Équité et d'Égalité de genre ;
- Programme d'acquisition et de réhabilitation des postes diplomatiques et consulaires.

Au total, la répartition des investissements prévus par secteur économique sur la période triennale 2018-2020 est présentée par le tableau ci-dessous :

Secteurs	Montant prévu 2018-2020	Part (%)
Primaire	974 326 000 000	23%
Secondaire	465 982 000 000	11%
Tertiaire	1 355 584 000 000	32%
Quaternaire	1 440 308 000 000	34%
TOTAL GENERAL	4 236 200 000 000	100%

II.3. Une maîtrise du déficit budgétaire

Le déficit budgétaire devrait être maintenu à 3% du PIB sur la période 2018-2020, grâce, notamment, à l'accroissement des recettes budgétaires combiné à la poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement. Ce faisant, l'espace budgétaire dégagé continuera de soutenir les programmes d'investissement porteurs de croissance. Par ailleurs, la poursuite de la mise en œuvre de la réserve de précaution constituera un axe important en termes de motivation et d'impulsion des dépenses productives.

II.4. Les sources de financement

Les prévisions d'investissement d'un montant total de **4 236,200 milliards FCFA**, proviendraient de :

- ressources internes pour un montant de **2 782,800 milliards FCFA, soit 66%**;
- ressources extérieures pour un montant de **1 453,400 milliards FCFA, soit 34%**.

Le financement extérieur se répartit en deux (2) catégories :

- **subventions** pour un montant de **215,111 milliards FCFA, soit 15%** ;
- **prêts projets** pour un montant de **1 238,288 milliards FCFA, soit 85%**.

Quant aux dépenses des **comptes spéciaux du Trésor**, elles restent stables sur la période. Concernant le cas spécifique du compte d'affectation spéciale Fonds national de Retraites (FNR), l'Etat a entrepris un vaste chantier de réformes en vue de lui assurer la pérennité financière face au déficit récurrent auquel il est confronté depuis 2011, après une période de stabilisation entre 2006 et 2010.

Les causes de ce déséquilibre, outre la détérioration continue du rapport démographique, résident dans la forte croissance des pensions, l'élargissement de l'assiette cotisable en 2002 au complément spécial, à l'indemnité de résidence et aux augmentations de salaires et dans l'allongement de l'espérance de vie qui augmente à son tour la durée de service de la pension de retraite.

Ainsi, le montant des allocations servies s'est considérablement accru avec la hausse des dépenses entre 2002 et 2015 de l'ordre de 53,2 milliards FCFA en valeur absolue et 167,8% en valeur relative.

Dans le but de restaurer la santé financière du FNR, un comité technique a été mis en place pour réaliser une étude actuarielle assortie de recommandations partagées lors de la

Conférence sociale tenue les 24 et 25 avril 2017 sur le thème de « la réforme des retraites au Sénégal : vers des régimes viables et inclusifs ».

Le projet de réforme propose la restauration de la viabilité financière du FNR et la modernisation du système de gestion des pensions à travers une restructuration institutionnelle, paramétrique et systémique en vue de moderniser la gestion administrative et financière du FNR par la mise en place d'une administration déconcentrée et performante, avec une qualité du service public conforme aux normes en la matière.

Au terme du processus, les nouveaux retraités, grâce à un système d'information fiable, seront mieux pris en charge, leurs pensions ordonnancées et payées sans dépôt de dossier ni démarches particulières au niveau des administrations publiques.

La réforme institutionnelle consacrera également l'autonomisation du FNR avec l'institution d'un organe public ayant une personnalité juridique distincte et une autonomie financière.

La réforme paramétrique, devant assurer la viabilité financière et la revalorisation du FNR, portera sur la révision d'un certain nombre de paramètres :

- l'assiette de calcul des droits deviendrait la moyenne des salaires des cinq (5) dernières années au lieu de la moyenne des trois (3) dernières années ;
- le relèvement du taux de cotisation de 3 points de pourcentage passera de 35% à 38% ;
- la revalorisation de la pension avec une hausse de 10% de cette dernière ;
- le placement des réserves et excédents générés au taux de 3,5% ;
- le renouvellement des cotisants (2,5% pour les civils et 2% pour les militaires).

Ces mesures auront pour effets combinés :

- d'absorber les engagements du régime et de générer des excédents sur toute la période 2017-2050 ;
- d'imputer au salarié le coût social moyen de l'augmentation du taux, respectivement de 5 200 FCFA en 2017 et 6 000 FCFA en 2018 ;
- d'assurer l'évolution du coût social supporté par le régime de 4,628 milliards FCFA en 2017 et 4,881 milliards FCFA en 2018.

Cette réforme devrait créer aussi les conditions de la mise en œuvre de la réforme systémique composée :

- d'un second pilier appelé retraite complémentaire dont le plafond du salaire soumis à cotisation est de 300 000 FCFA par mois ;
- d'un troisième pilier dit épargne-retraite dont l'adhésion sera volontaire et la retraite retenue comme étant la seule cause de sortie.

CHAPITRE QUATRIEME : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

I. Situation de la gestion 2016 des finances locales

L'exécution des budgets des collectivités locales se caractérise en 2016 par une relative amélioration par rapport à la gestion 2015, de l'ordre de 21,65 % en recettes et de 18,45 % en dépenses. Cette hausse s'explique en partie par une stabilisation de l'acte III de la décentralisation et par une plus grande compréhension, par les acteurs locaux, de la politique fiscale locale.

Toutefois, cette embellie générale ne doit pas masquer les disparités entre les collectivités locales. En effet, certaines d'entre elles éprouvent toujours d'énormes difficultés à prendre en charge correctement les salaires de leurs employés là où d'autres dégagent ostensiblement une assez bonne santé financière.

A cet effet, en attendant la finalisation des études sur la réforme de la fiscalité locale prévue dans la phase II de l'Acte III de la décentralisation, l'État a augmenté en 2016 ses transferts en direction des collectivités locales de 5 615 760 000 FCFA (13,10%) par rapport à l'année 2015. Néanmoins, des effets de la réforme du *Code général des Impôts* (CGI), portant Contribution économique locale (CEL) devraient positivement se faire ressentir dans les années à venir sur les budgets des collectivités locales.

I.1. L'exécution des dépenses

Les dépenses des collectivités locales s'établissent à 90 334 323 938 FCFA en 2016, soit une hausse de 18,45 % en valeur relative et de 14 073 744 434 FCFA en valeur absolue.

Elles se répartissent en grandes masses entre les dépenses de fonctionnement pour un montant de 68 779 718 514 FCFA, soit 76,1 % et les dépenses d'investissement pour un montant de 21 554 605 424 FCFA, soit 23,9 %. Tous les postes de dépenses connaissent des augmentations.

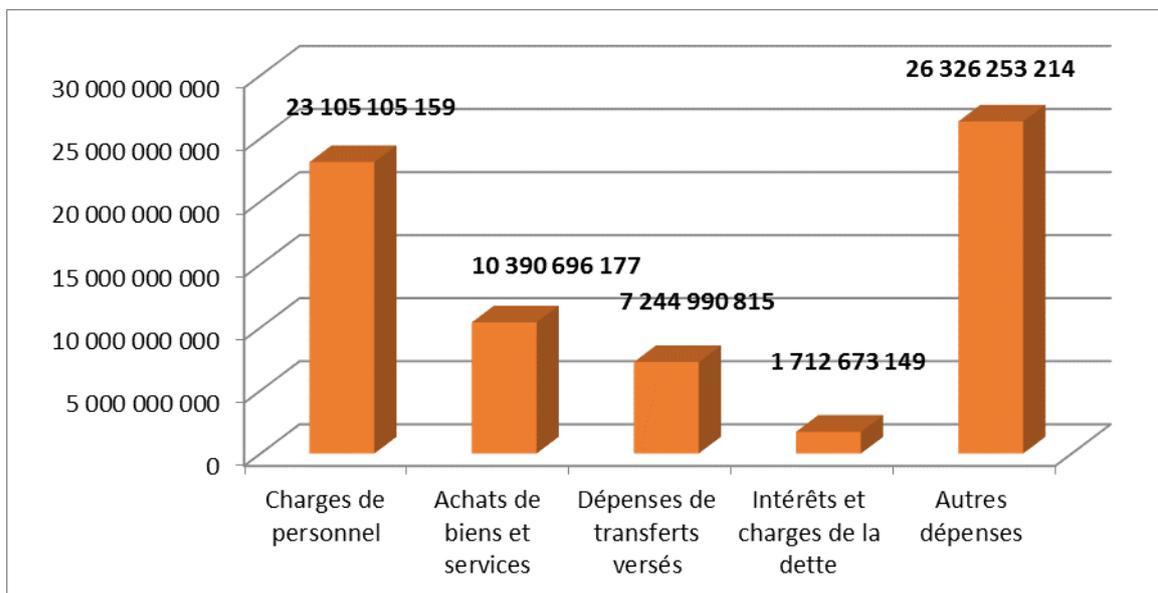
Les charges de personnel augmentent de 9,78 % et représentent 34 % des dépenses de fonctionnement en 2016 tandis que, le service de la dette, d'une valeur relative 2,5 % des dépenses de fonctionnement en 2016 contre 0,7 % en 2015, a triplé.

La plus forte hausse est notée au niveau du prélèvement pour les dépenses d'investissement qui sont passés de 4 105 741 958 FCFA en 2015 à 9 599 415 451 FCFA en 2016, soit une hausse de 130 %. Cette augmentation témoigne de la volonté des élus locaux à mieux prendre en charge l'investissement local à travers l'autofinancement. Ce montant est sensiblement égal aux transferts reçus de l'État au titre du fonds d'équipement des collectivités locales (FECL).

Les autres dépenses de fonctionnement occupent le deuxième rang derrière celles liées à la prise en charge des salaires, avec 16 726 837 763 F CFA, soit 24,3 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de transfert s'équilibrent à 7 244 990 815 F CFA, soit 10,5 % des dépenses de fonctionnement.

Graphique1 : répartition des dépenses de fonctionnement en 2016



Source : DGCPT/MEFP

La part des investissements a progressé globalement de 18,29 % par rapport à la gestion 2015, passant ainsi, de 18 222 267 457 FCFA à 21 554 605 424 FCFA en 2016.

Les investissements dans le domaine de la santé sont en net repli de 33,65%. Par contre, les dépenses liées à l'éducation, à la jeunesse et au sport connaissent une légère hausse de 9,59 % sur une année.

Les investissements dans le secteur de la voirie se maintiennent avec une hausse relative de 4,17% par rapport à 2015.

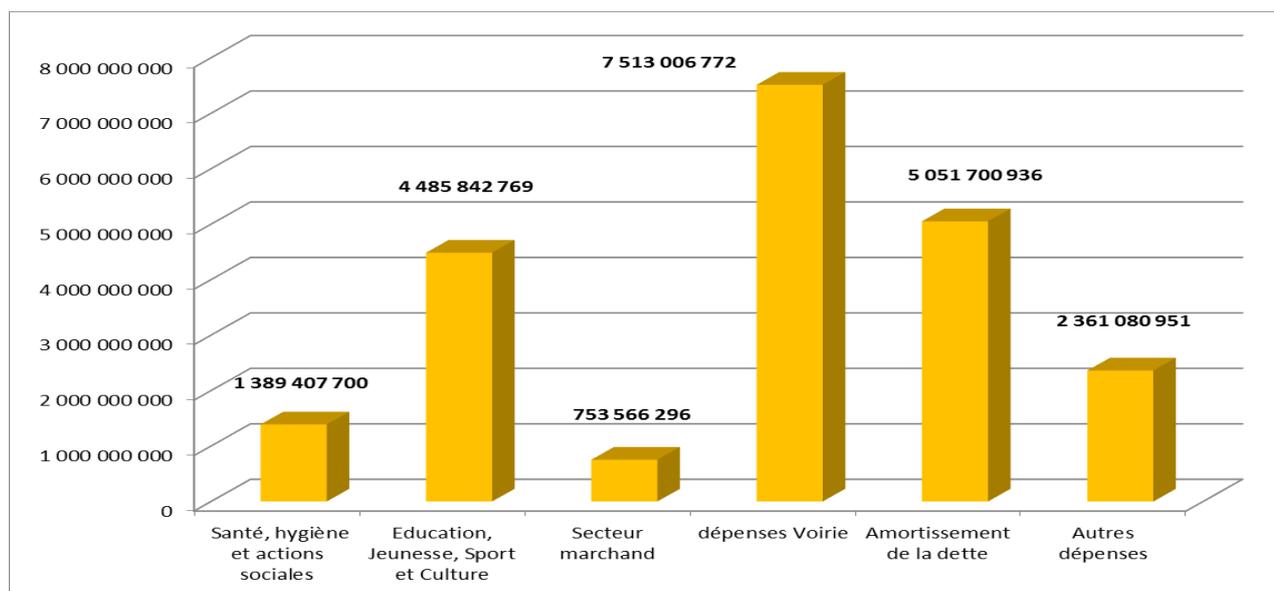
Le remboursement du service de la dette connaît aussi une hausse considérable de l'ordre de 500%, passant ainsi de 841 361 931 FCFA à 5 051 700 936 FCFA.

Les financements concernent principalement les dépenses du secteur de la voirie et de l'éducation et se concentrent principalement dans la région de Dakar.

L'encours des dettes non institutionnelles des collectivités locales auprès de l'Agence de Développement Municipal (ADM) s'élève à 4 125 125 000 FCFA.

Les autres dépenses d'investissement connaissent une baisse de 26,80 % par rapport à la gestion 2015.

Graphique 2 : répartition des dépenses d'investissement en 2016



Source : DGCPT/MEFP

I.2. La mobilisation des recettes

Le niveau de mobilisation des ressources en 2016 a connu une progression de 21,65 % par rapport à la gestion 2015, avec des recettes totales qui s'équilibrent à 122 746 426 204 FCFA.

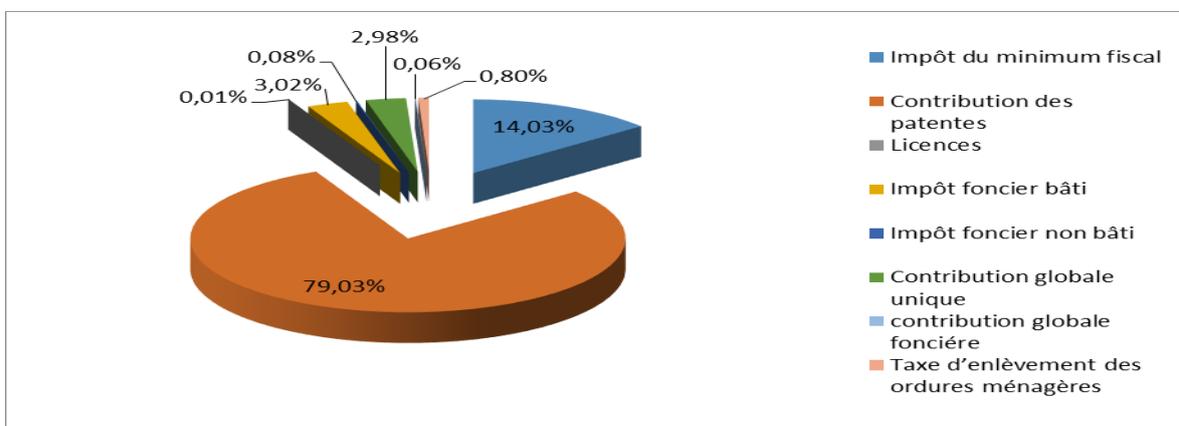
Les recettes de fonctionnement représentent près de 69,10 % des recettes totales, avec une mobilisation de 84 864 752 134 FCFA au niveau de la section de fonctionnement soit une progression de 21,03 % par rapport à la gestion précédente.

Toutefois, en termes de valeur relative, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 comparées à celles de 2015 connaissent un recul de 3,09 %.

La part des recettes fiscales sur les recettes totales est en augmentation de 67,52 % par rapport à la gestion 2015. Elle s'explique par des dégrèvements moins nombreux sur la gestion 2016, une augmentation des recouvrements sur les arriérés et une meilleure stratégie de recouvrement due en partie à la réforme institutionnelle.

Ces résultats pourraient être meilleurs si des efforts étaient faits dans l'amélioration de la qualité des émissions d'impôts locaux et dans leur production à temps. Les recettes fiscales représentent le premier poste de recettes en termes de recouvrement des recettes de fonctionnement avec 31 455 093 886, soit 37,10%. Compte tenu de son volume, il serait opportun de faire un focus sur la répartition de ces recettes fiscales.

Les recettes fiscales sont ainsi réparties :



Source: DGCPT/MEFP

La contribution des patentes s'établit à 24 840 512 832 FCFA, soit 79,03% des recettes fiscales, avec une évolution de plus de 200% par rapport à 2015.

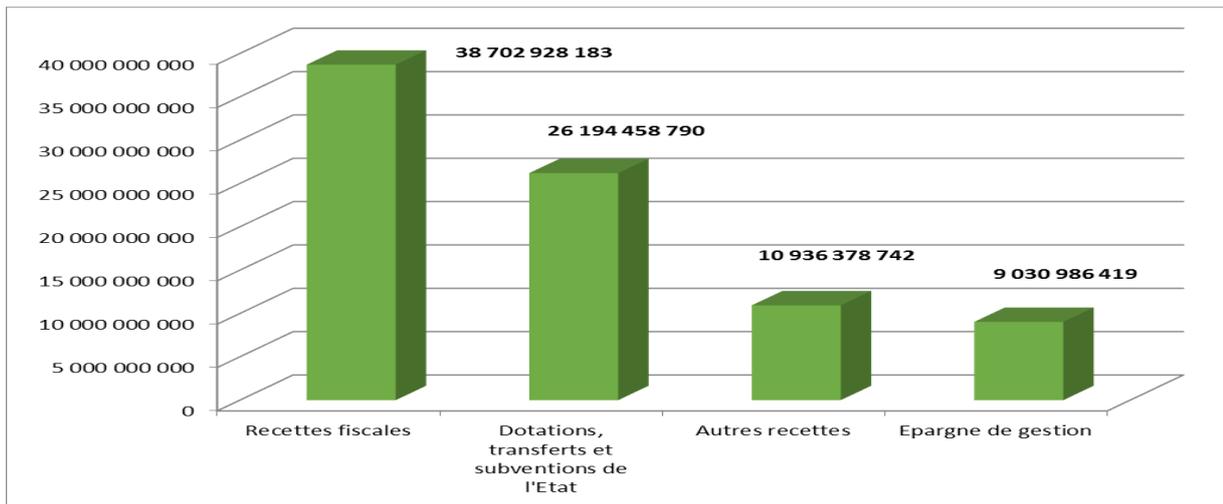
L'impôt sur le minimum fiscal occupe le second rang en termes de recettes fiscales avec 4 410 144 255 FCFA, représentant 14,03%. Cet impôt connaît, à l'image de la patente, un bond spectaculaire avec une plus-value de plus de 500%. Cette hausse s'explique par une meilleure compréhension du cadre juridique lié au recouvrement par les ex-communautés rurales devenues communes, à la faveur de la communalisation intégrale, de l'impôt sur le minimum fiscal en remplacement de la taxe rurale, principale ressource des dites communautés rurales.

Avec un recouvrement de 949 584 136 FCFA, l'impôt du foncier bâti enregistre un repli de 22,16 % comparé à la gestion 2015 avec une mobilisation de 1 219 967 043 FCFA. Par contre, l'impôt sur le foncier non bâti a quadruplé le montant recouvré en 2015.

Le recouvrement pour le compte de la contribution globale unique passe de 208 257 776 FCFA en 2015 à 937 122 452 FCFA en 2016, soit une hausse de plus de 300%.

Dans le même sens, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères connaît une augmentation notable de près de 42,81%.

Les recettes de fonctionnement entre 2014-2016 sont réparties comme suit :



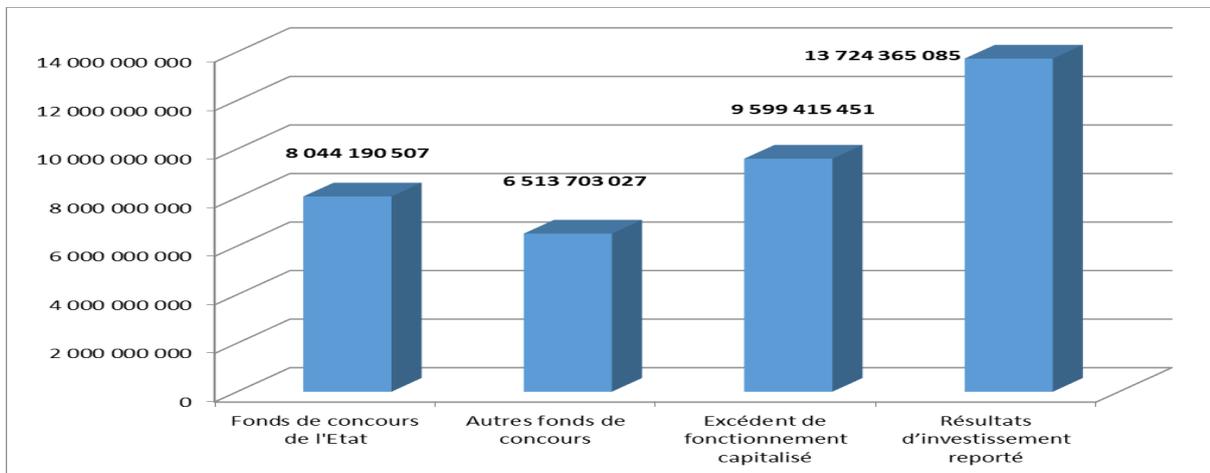
Source: DGCPT/MEFP

Les recettes non fiscales se stabilisent à 24 408 582 761 FCFA pour la gestion 2016.

Les dotations, transferts et subventions de l'État aux collectivités locales connaissent une hausse de 10,15%, passant ainsi de 18 200 000 000 FCFA en 2015 à 20 047 000 000 FCFA en 2016. Cette augmentation témoigne de la volonté de l'État d'accompagner la décentralisation.

L'épargne brute de fonctionnement se maintient à 8 954 075 487 FCFA.

L'évolution des recettes d'investissement entre 2015-2016 se comporte comme suit.



Source: DGCPT/MEFP

Les recettes d'investissement s'établissent à 37 881 674 070 FCFA, soit une hausse de 23,06% par rapport à la gestion 2015. Elles représentent 30,90% des recettes totales. Cependant, avec une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement telle que menée actuellement, les recettes affectées à l'investissement devraient pouvoir augmenter sensiblement.

Les recettes des autres fonds de concours diminuent de 74,24 % pour une mobilisation de 2 628 869 216 FCFA.

Le fonds d'équipement des collectivités locales connaît aussi une augmentation d'environ 9 628 869 216 FCFA, soit 38,97 % de plus qu'en 2015.

Le résultat d'investissement reporté passe de 9 900 894 581 FCFA à 13 146 764 511 FCFA, soit une hausse de 32,78 %.

I.3. Les transferts de ressources de l'État aux collectivités locales de 2014 à 2016

En 2016, les transferts des ressources budgétaires de l'État aux collectivités locales ont connu une hausse significative de 5 615 760 000 FCFA, passant ainsi de 42 883 480 000 FCFA en 2015 à 48 499 240 000 FCFA, soit une hausse de 13,10 % en valeur relative.

<i>Nature des transferts</i>	2014	2015	2016
FDD recus par les autres structures	2 794 950 000	2 210 571 000	2 361 000 000
FDD recus par les collectivités locales	17 162 621 000	18 200 000 000	20 047 000 000
Total FDD	19 957 571 000	20 410 571 000	22 408 000 000
FECL recus par les autres structures	4 730 000 000	6 800 000 000	9 450 000 000
FECL recus par les collectivités locales	7 820 000 000	8 200 000 000	10 550 000 000
Total FECL	12 550 000 000	15 000 000 000	20 000 000 000
TOTAL FDD & FECL	32 507 571 000	35 410 571 000	42 408 000 000
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 564 012 074	2 677 104 088	2 833 829 450
Taxe sur la plus value immobilières	1 437 617 867	1 685 804 912	1 529 079 550
Total des ristournes	4 001 629 941	4 362 909 000	4 362 909 000
Budget consolidé d'investissement (BCI) Santé	500 000 000	700 000 000	500 000 000
Budget consolidé d'investissement (BCI) Education		2 410 000 000	1 228 331 000
Total BCI	500 000 000	3 110 000 000	1 728 331 000
TOTAL des ressources budgétaires transférées	37 009 200 941	42 883 480 000	48 499 240 000

Les fonds de dotation connaissent une hausse de 1 847 000 000 FCFA, soit 10,15%. Cette même progression est notée sur le fonds d'équipement des collectivités locales pour un montant de 2 350 000 000 FCFA, c'est-à-dire 28,66%.

Pour la taxe sur la plus-value immobilière, elle passe de 1 437 617 867 FCFA en 2014 à 1 529 079 550 FCFA en 2016 tandis que la taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur passe de 2 564 012 074 FCFA pour atteindre 2 833 829 450 FCFA pour la même période. Globalement le montant des ristournes pour ces deux années s'établissait à 4 632 909 000 FCFA.

Par ailleurs, les différences s'observent uniquement dans la répartition des montants entre les deux rubriques. Alors que la réforme de 2012 dans ses aspects relatifs à la taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur visait, entre autres objectifs, l'élargissement de l'assiette et, par conséquent, l'augmentation des montants à recouvrer et à allouer aux collectivités locales, alors que cette taxe connaît depuis 2012 une baisse considérable.

I.4. Prévisions 2018

Les transferts des ressources de l'État aux collectivités locales devront connaître une hausse en valeur relative de 9,7% par rapport à 2017 en application du taux d'évolution moyen des transferts des ressources de l'État aux collectivités locales de 2012 à 2017. Il est espéré une

stabilisation des charges de personnel dans un contexte économique difficile pour les collectivités locales, avec une hausse de l'épargne brut pour l'autofinancement des investissements locaux.

Les investissements devraient connaître une amélioration dans les années à venir avec la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations (PACA) de l'ADM, le projet de pistes communautaires mais également le développement du Partenariat public privé.

I.5. Perspectives 2018-2020

Tableau 6: Prévission des transferts de ressources financières de l'État aux collectivités locales

<i>Nature des transferts</i>	<i>2018*</i>	<i>2019*</i>	<i>2020*</i>
FDD reçus par les autres structures	1 577 928 000	1 621 321 020	1 665 907 348
FDD reçus par les collectivités locales	22 330 072 000	22 944 148 980	23 575 113 077
Total FDD	23 908 000 000	24 565 470 000	25 241 020 425
FECL reçus par les autres structures	8 514 000 000	8 748 135 000	8 988 708 713
FECL reçus par les collectivités locales	15 136 000 000	15 552 240 000	15 979 926 000
Total FECL	23 650 000 000	24 300 375 000	24 968 634 713
TOTAL FDD & FECL	47 558 000 000	48 865 845 000	50 209 655 138
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	4 463 352 229	5 601 507 048	7 029 891 345
Taxe sur la plus-value immobilière	2 294 575 000	2 810 854 375	3 443 296 609
Total des ristournes	6 757 927 229	8 412 361 423	10 473 187 954
BCI décentralisé du secteur de la Santé	700 000 000	700 000 000	700 000 000
BCI décentralisé du secteur de l'Education	800 000 000	1 000 000 000	1 200 000 000
Total BCI	1 500 000 000	1 700 000 000	1 900 000 000
TOTAL des ressources budgétaires transférées	55 815 927 229	58 978 206 423	62 582 843 092

Sources : colloc (DGCPT) et données DGB

En 2018, les montants du FDD et du FECL devraient respectivement représenter 3,5% et 2% de la TVA de 2016. Compte tenu de la communalisation universelle, un effort supplémentaire devrait être fait en attendant la mise en place d'un nouveau dispositif réglementaire.

Les ressources à transférer par l'État aux collectivités locales devront évoluer pour atteindre à l'horizon 2020, la somme de 62 582 843 692 FCFA, ce qui traduit la volonté des pouvoirs publics à accompagner la décentralisation pour la création de territoires viables, compétitifs et porteurs de développement économique et social durable.

II. Les organismes de protection sociale

II.1 La Caisse de Sécurité sociale

Le PSE prévoit, au niveau de l'axe 2, la création des conditions d'un équilibre social apte à garantir une justice sociale, par une meilleure redistribution de la richesse et la lutte contre les risques de précarité.

Les institutions de prévoyance sociale sont appelées à jouer un rôle déterminant dans cette politique tendant à promouvoir la protection sociale, en articulant leurs missions respectives aux orientations définies par le Gouvernement.

La Caisse de Sécurité Sociale consolidera ses actions autour des axes d'intervention prioritaires.

II.1.1. L'extension de la couverture sociale au secteur informel, aux indépendants et groupes vulnérables

La couverture du système formel exclut dans certains domaines les travailleurs journaliers, les saisonniers et les travailleurs indépendants ce qui s'explique par un faible taux inférieur à 30%. La faiblesse des cotisations, voire l'inexistence des moyens de financement externes ou fiscaux limitent la couverture sociale aux groupes vulnérables et à toute la population.

II.1.2 La contribution à l'élaboration d'un code unique de sécurité sociale

Elle permettra le toilettage et la mise à niveau d'un code devenu inadapté en certaines de ses dispositions. La révision du code aidera également à l'amélioration du cadre juridique de la migration professionnelle pour la portabilité des droits des migrants.

II.1.3. Le maillage du territoire national pour une offre de proximité

Les agences de Podor et Matam sont déjà opérationnelles, d'autres ouvertures sont envisagées à Kédougou, Fatick et Kaffrine pour accompagner l'Etat dans sa politique de décentralisation économique.

Dans le même ordre, les exigences d'exploitation liées à l'aménagement de nouveaux pôles urbains et économiques dictent le renforcement de l'offre de services à Dakar, notamment avec l'implantation d'agences à Keur Massar et Diamniadio.

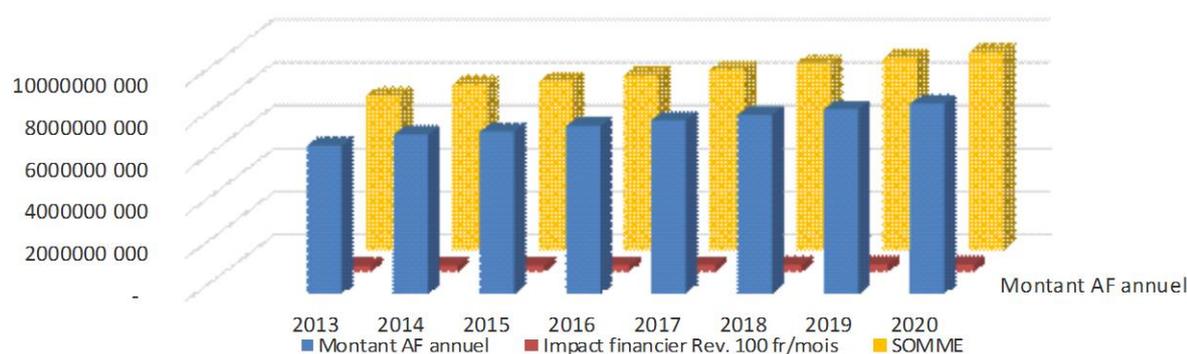
II.1.4. La revalorisation des prestations familiales

La revalorisation des prestations familiales déjà effective va se poursuivre. Les allocations familiales servies sont passées de 7 500 FCFA à 7 800 FCFA par enfant, jusqu'à 6 enfants par famille.

Pour contribuer durablement à l'effort de la politique nationale de protection sociale, des rappels ont même été payés sur une période de deux (02) années à compter de 2014, avec un impact financier de l'ordre de 1,3 milliard FCFA sur la période.

En fin 2019, l'incidence des revalorisations devrait ressortir à près de 5 milliards FCFA.

Graphique situation et prévisions charges liquidées: 2013-2020



II.1.5. La revalorisation des rentes servies

Au même titre que les prestations familiales, les rentes ont également fait l'objet d'une revalorisation successive de 10% en 2016 et en 2017, avec des impacts cumulés de 1,8 milliard FCFA sur les deux années.

Cet effort de revalorisation périodique sera poursuivi pour garantir un pouvoir d'achat correct aux crédientiers et ayants droits.

II.1.6. La contribution au financement de l'économie

Elle consiste à créer des synergies avec l'IPRES ou d'autres institutions similaires pour réaliser des projets conjoints ou intervenir par l'intermédiaire du système bancaire à des opérations d'appel à concours de financement, tels que les souscriptions à des obligations.

II.1.7. La réalisation de projets sociaux et universitaires

Pour accompagner la politique de l'Etat à travers la promotion de l'habitat social, la CSS a initié un programme de réalisation de logements sociaux dont le premier projet en cours de réception, porte sur la construction de près de 400 unités, sur sa réserve foncière de Bambilor. Le coût projeté de ce premier programme est de 5 milliards FCFA.

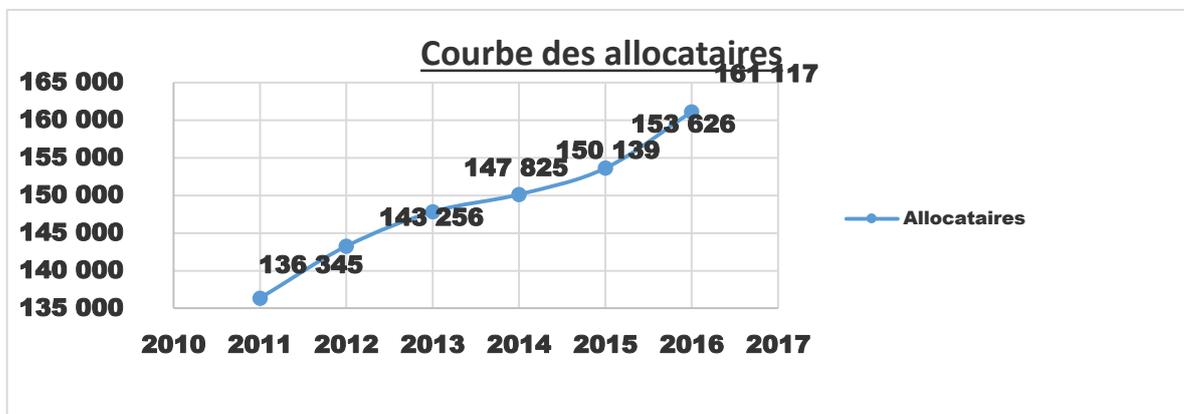
Le projet de construction d'une résidence universitaire est prévu sur un terrain de 4 760 m², situé à Fass Delorme, acquis par la CSS, et le coût de réalisation de la 1^{ère} phase est projeté à 3,6 milliards FCFA.

II.1.8. L'évolution du nombre d'allocataires

Années	Allocataires	Enfants allocataires
2011	136 345	371 988
2012	143 256	381 296
2013	147 825	399 993
2014	150 139	385 406
2015	153 626	404 781
2016	161 117	418 085

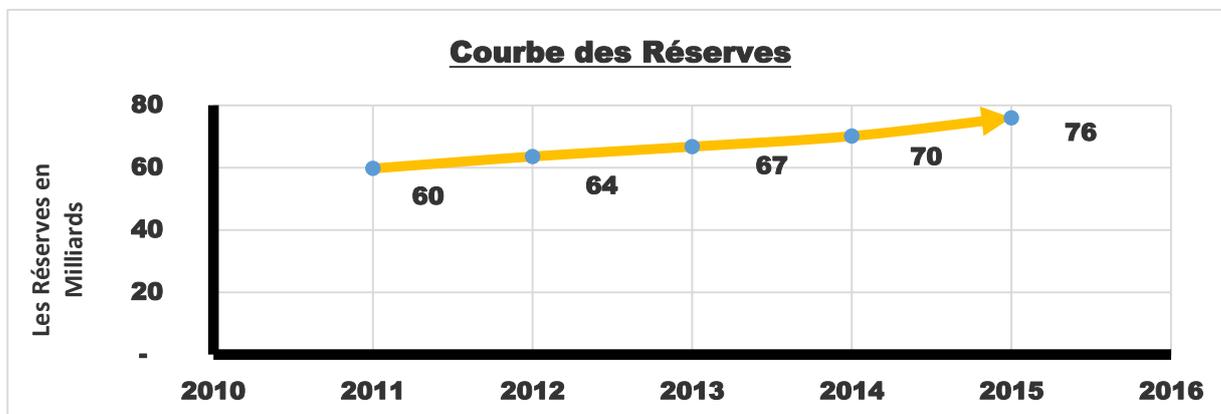
On remarque une évolution notable des allocataires dont le nombre a cru entre 2011 et 2016, de l'ordre de 18%. Cette tendance concerne également leurs enfants, dans une proportion de 11% sur la même période.

L'augmentation du nombre des allocataires d'année en année démontre l'attractivité du système et les efforts consentis pour l'amélioration de la qualité des services et prestations.



Quant aux accidents de travail, le nombre a baissé du fait d'une politique de prévention des risques professionnels plus marquée, de même que les créditeurs qui suivent également la même tendance.

Le niveau des réserves maintient sa tendance haussière, il passe de 59,7 milliards FCFA en 2011 à près de 80 milliards FCFA à fin 2016, soit une augmentation de 35%.



A l'analyse, les constats ci-après peuvent être tirés :

1. la revue des différents paramètres de l'Institution montre une bonne tenue des deux (02) branches ;
2. toutes les branches (Prestations familiales et Accidents du Travail) sont *en équilibre et même excédentaires* sur toutes les périodes de référence et selon le terme triennal projeté ;
3. les réserves ainsi constituées sont confortables pour contenir l'exploitation des 02 branches ;

4. la CSS et l'IPRES ont démarré un important *projet de mutualisation de leur système d'information*, qui permettra une gestion plus intégrée de leurs prestations et un meilleur suivi des fichiers employeurs et allocataires ;
5. Il y'a cependant lieu de souligner la faiblesse du plafond de cotisation fixé à 63 000 FCFA depuis 2003 suite à la révision du plafond de 1973 qui était de 60 000 FCFA.

Le relèvement du plafond devient *une urgence* pour ne pas altérer à terme, l'équilibre des deux (02) branches et impacter négativement la bonne tenue des indicateurs d'exploitation.

II.2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal

Les revenus de l'Institution sont essentiellement constitués des produits techniques (cotisations, majorations de retard), et des produits issus de la gestion des réserves de l'Institution (produits de placements immobiliers, bancaires, actions et obligations). Ils ressortent en 2016 à 101 359 000 000 FCFA, soit une hausse en valeur absolue de 16 508 619 829 FCFA et 19% en valeur relative par rapport à l'année 2015.

Cette performance s'explique par une progression significative des cotisations d'une part, et d'autre part, par l'importance des retombées des placements.

Les charges de l'Institution sont essentiellement constituées de charges techniques et de charges administratives.

Les charges techniques comportant les pensions de retraite et les charges d'actions sanitaires et sociales (ASS) ont connu une progression 13% en valeur relative passant ainsi de 73 801 583 371 FCFA en 2015 à 83 117 656 593 FCFA en 2016.

L'action sanitaire et sociale occupe une place importante dans les dépenses de l'Institution. Avec plus de 20 000 consultations par an, les centres médicaux de Dakar et des régions assurent la couverture maladie gratuite des retraités de l'IPRES et de leurs familles depuis plus de 30 ans, faisant ainsi de l'Institution un pionnier dans la couverture maladie universelle.

Quant aux charges administratives, elles incluent les coûts supportés par l'IPRES pour la mise en œuvre de réformes structurantes telles que la mensualisation des pensions qui a entraîné un renchérissement significatif des frais de paiement des retraités (prestataires, logistique, personnel permanent), mais aussi le projet de modernisation et d'harmonisation des systèmes d'information de la Caisse de Sécurité Sociale et l'IPRES qui devrait coûter aux institutions près de 10 milliards FCFA.

Ainsi les charges administratives (hors dotations aux amortissements et provisions) sont passées de 11,215 milliards FCFA en 2015 à 12,802 milliards FCA en 2016 soit une hausse de 14% en valeur relative.

II.2.1. Objectifs 2017

Ils se résument aux principaux thèmes suivants : (i) la mise en œuvre d'une mensualisation des pensions réussie ; (ii) la bonne exécution du projet d'harmonisation et de modernisation des systèmes d'information de la caisse de sécurité sociale et de l'IPRES ; (iii) la fiabilisation des données ; (iv) la consolidation des ressources ; (v) l'amélioration des conditions de vie des retraités et (vi) la maîtrise des risques et le renforcement du contrôle.

Spécifiquement à l'action sanitaire et sociale, les actions en vue sont les suivantes :

- la mise en place des points focaux assistants du Plan Sésame/IPRES pour le contrôle du préfinancement dans les hôpitaux ;
- l'achèvement des travaux de réhabilitation du service d'accueil et de tri des urgences ;
- le renforcement du plateau technique et la mise en service du scanner ;
- la formation continue du personnel médical ;
- la poursuite de la réflexion sur le financement de l'ASS par la rentabilisation du centre médico-social pour permettre son autonomie à terme.

II.2.2. Perspectives 2018-2020

Cette période marquera la fin des projets structurants lancés par l'Institution et le début de la rentabilisation des investissements consentis au plan immobilier comme organisationnel.

Les attentes sont grandes et ambitieuses et portent sur:

- la mise en œuvre de la pension minimale, une des principales résolutions de la conférence sociale 2017 ;
- la généralisation du régime complémentaire (extension aux non cadres) ;
- l'introduction d'un régime complémentaire libre basé sur la capitalisation ;
- la consécration du droit au rachat des périodes creuses pour les travailleurs ayant connu des ruptures dans leurs carrières ;
- l'assouplissement des conditions pour le maintien de l'affiliation relative à la durée et à la condition d'âge ;
- l'extension de la couverture personnelle et matérielle de la sécurité sociale au secteur non couvert (économie informelle) ;
- l'introduction d'un régime d'affiliation volontaire en direction des travailleurs non-salariés et des sénégalais de la diaspora.

	2020 (projections)	2019 (projections)	2018 (projections)
Charges administratives totales	25 475 517 819	23 425 158 646	21 676 743 771
BB Dotations aux amortissements.....	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
BB Dotations aux provisions.....	20 679 040 000	8 899 200 000	7 416 000 000
Charges administratives hors dotations aux amortissements et aux provisions	13 796 477 819	13 525 958 646	13 260 743 771
Cotisations sociales	191 339 970 179	173 945 427 435	158 132 206 780
Majorations et pénalités	1 913 399 702	1 739 454 274	1 581 322 068
Produits techniques	193 253 369 881	175 684 881 710	159 713 528 827
Produits financiers	12 594 206 218	11 994 482 113	8 567 487 223
Charges techniques	113 221 967 257	104 835 154 867	97 069 587 840
Masse salariale	5 372 364 059	5 426 630 362	5 481 444 811
Dépenses de formation (6338600 +6338120)	160 143 750	106 762 500	71 175 000
Charges administratives de l'ASS	435 498 119	375 429 413	323 646 045
Charges techniques de l'ASS	2 709 556 527	2 536 658 223	2 372 731 395
Charges totales de l'ASS	3 145 054 646	2 912 087 635	2 696 377 440

II.2.3. Réserves techniques de l'IPRES

L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) constitue dans le cadre de la gestion des prestations à long terme (la retraite), des réserves techniques qui font face non seulement aux engagements futurs de l'Institution mais également permettent d'éviter une fluctuation trop importante des cotisations durant une période déterminée grâce aux revenus financiers générés par leurs placements.

Compte tenu de l'importance de la stabilité de cette réserve, l'IPRES a effectué des placements à long terme car représentant des ressources de financement à long terme notamment dans :

- l'immobilier en rapport avec les objectifs de rendements satisfaisant ;
- les titres de participation et de placements remplissant les conditions suffisantes de sécurité et de rendement (DAT, obligations, Certificats de dépôt...), conformément à la politique définie par son Conseil d'Administration.



Les réserves de l'Institution s'établissent à 193,3 milliards FCFA au 31 décembre 2016 dégageant une baisse substantielle de 5% en valeur relative soit 10 milliards FCFA en valeur absolue par rapport à 2015. Cette baisse est essentiellement expliquée par les investissements immobiliers et la modernisation du système d'information.

La difficulté de l'exercice pour les années à venir résultera de l'intégration par le régime de deux (02) nouveaux paramètres suivants:

- une pension minimale équivalente au seuil de pauvreté pour un montant d'environ 3,9 milliards FCFA, pension minimale qui sera d'environ 60 000 FCFA par bimestre, soit 30 000 FCFA par mois ;
- ainsi qu'une réforme paramétrique qui va impacter les plafonds de cotisations et la valeur du point.

Comme risques identifiés, on pourrait noter :

- la levée de la subordination de versement des cotisations et/ou allocations ;
- le contrôle d'assiette et d'effectif par rapport à l'immatriculation ;
- la TVA sur les produits de placements : depuis le 1^{er} janvier 2017 l'Etat du Sénégal a exonéré les produits financiers générés de la gestion des placements avec, comme conséquence, un gain énorme pour l'institution estimé à presque 8 milliards FCFA par année, qui pourraient certainement être orientés vers l'amélioration des pensions servies.

III. Les entreprises publiques

III.1. La situation du portefeuille de l'Etat

La stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat, validée le 11 novembre 2016, est bâtie autour de la vision suivante « **un portefeuille de l'Etat dynamique et performant, contributeur net au budget** ». Les objectifs spécifiques de cette stratégie sont notamment :

- la compétitivité des entreprises du secteur parapublic ;
- la gestion du portefeuille au service de la promotion du secteur privé national ;
- la gestion dynamique du portefeuille de l'Etat et de ses démembrements.

Le portefeuille de l'Etat a connu une évolution en 2016 du fait notamment :

- de la reprise, par l'Etat, des actifs de l'ex SUNEOR et la création de la SONACOS S.A ;
- de la reprise de la société Transrail ;
- de la prise de participations supplémentaires de l'Etat dans le cadre de la restructuration des entreprises en difficultés, à travers la conversion des créances de l'Etat.

Tableau n° 8: situation des participations de l'Etat (hors SONACOS SA).

CATEGORIES	MONTANTS (FCFA)
Sociétés nationales	399 686 363 399
Sociétés à Part. publique Majoritaire	20 286 110 000
Sociétés à Part. publique Minoritaire	45 368 190 000
Sociétés à statut spécial	7 343 160 000
Total	472 683 823 399

Sources : Comptabilité RGT/DGCPT

L'analyse de la performance du portefeuille révèle que l'Etat a encaissé, en termes de dividendes, un montant de 44 984 366 450 FCFA à la date du 30 décembre 2016. Ces produits financiers proviennent essentiellement des sociétés à participation publique minoritaire.

En perspective, la restructuration des entreprises publiques en difficulté avec l'implication, le cas échéant, du FONSI, parachevée systématiquement par la signature de contrats de performance, devrait contribuer à l'amélioration considérable de la performance du portefeuille dans ce segment.

L'analyse de la situation de l'endettement des neuf sociétés (LONASE, SONAPAD, SONES, SENELEC, SAED, SODAGRI, SIRN, SICAP et APIX SA) montre un niveau de dettes financières, arrêté à 391 177 556 860 FCFA en 2015. Elles sont constituées ainsi qu'il suit :

- emprunts : 313 547 722 783 FCFA ;
- dettes crédits bail : 2 052 108 711 FCFA ;
- dettes financières diverses : 45 416 005 551 FCFA ;
- provisions pour risques et charges : 24 455 366 788 FCFA.

III.2. Situation des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées

L'exercice 2016 s'est inscrit, pour les organismes publics autonomes, dans la dynamique de l'amélioration de la performance à travers la poursuite de la contractualisation, avec l'Etat, des missions de service public (dynamique de la généralisation des contrats de performances) et de la finalisation de la réforme du cadre juridique et du mode de gouvernance.

Au titre de 2016, vingt (20) entités ont signé leurs Contrats de Performance (CDP) avec l'Etat, portant le nombre d'entités sous CDP à trente-sept (37).

L'analyse de l'exécution budgétaire des soixante-trois (63) organismes publics (43 agences et structures administratives similaires ou assimilées, 11 établissements publics de santé et 9 universités, écoles et instituts d'enseignement) révèle qu'ils cumulent un budget de 1 123 061 215 490 FCFA, dont les 58,76% sont réservés à l'investissement, soit un montant de 659 870 880 984 FCFA. Le reste est réservé aux dépenses de fonctionnement.

Les subventions de l'Etat abondent le budget à hauteur de 455 137 026 352 FCFA, soit une couverture de 40,53%.

La prise en charge des dépenses de personnel est évaluée à 73 981 879 346 FCFA, représentant 15,97% des crédits de fonctionnement.

Au terme de l'exercice 2016, le niveau de mobilisation des ressources s'établit à 79,63%, soit 894 290 011 384 francs CFA en valeur absolue, alors que le taux d'absorption des crédits ressort à 74,03%, pour un montant de 831 384 054 697 FCFA.

III.3. Point sur les instruments de financement de l'Economie

A partir de 2013, l'Etat a mis en place trois instruments complémentaires de financement dont le FONGIP et le FONSI.

Le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) : l'objectif général du FONGIP est la promotion des investissements, à travers l'amélioration des conditions de financement des opérateurs économiques intervenant dans les filières prioritaires et l'auto-emploi des jeunes. Cet objectif entre en droite ligne avec l'axe stratégique 1 du Plan Sénégal Emergent (PSE) "Transformation structurelle de l'économie et de la croissance" qui vise à « conforter l'Etat de droit dans une société démocratique, l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale ».

A ce titre, l'Etat a octroyé des subventions d'investissement qui ont atteint 14 milliards FCFA de 2013 à 2016. Pour la gestion 2017, le montant alloué est de 5 milliards FCFA et 3 milliards FCFA ont été mobilisés à la date du 15 juin.

Le FONGIP dispose de produits et services connus des partenaires financiers et des bénéficiaires cibles (jeunes, femmes, pme, pmi). Pour mieux adresser son offre de produits financiers aux différents groupes socio-professionnels, il a mis en place :

- un Fonds de bonification (FONBONI) avec les institutions de microfinance pour le refinancement des groupements de femmes, et de jeunes à un taux nominal de moins 8% l'an ;
- un Fonds de Garantie pour l'Auto-emploi des Jeunes (**FOGAREJ**) mis en place en partenariat avec l'ANPEJ pour l'insertion de 1000 jeunes diplômés en 2015 ;
- un Fonds de Garantie pour l'Accès aux Logements (**FOGALOG**) pour financer **1000 ménages** par an à revenus modestes ou irréguliers (mécaniciens, coiffeurs, menuisiers, jeunes fonctionnaires) à accéder au logement ;
- un Fonds de Garantie pour l'Artisanat (**FOGART**) pour impacter au moins **10 000** artisans ;
- un Fonds de Garantie pour le Développement (**FOGADEV**) estimé pour **15 000 MPME** ;
- un Fonds de Garantie pour l'Investissement des sénégalais de l'Extérieur (FOGARISE) ;
- un Fonds de Garantie pour le Matériel Agricoles et la commercialisation des produits agricoles (**FOGAMAC**) pour un montant de **3 milliards FCFA** annoncé lors du Conseil Présidentiel sur l'autosuffisance alimentaire.

La mise en œuvre effective de ces différents sous-fonds a permis au FONGIP d'engager sur ses fonds propres **13 427 627 261 FCFA** pour mobiliser un montant total de **32 691 406 120 FCFA** de financements destinés à des projets en faveur de **868 PME/PMI** et de **1010 Groupements de jeunes et de femmes** avec la création et la consolidation de **28 363 emplois**.

Le FONGIP a signé un contrat de performance avec l'Etat sur la période 2017-2019. De plus, les études actuellement en cours en rapport avec la tutelle devrait notamment conduire à identifier les mutations institutionnelles nécessaires pour une meilleure atteinte de la cible et une contribution plus importante au financement de l'économie.

Le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) vient de clore sa troisième année d'exercice dans l'activité du capital-investissement au Sénégal. Les résultats sont très encourageants avec quatre (04) projets en cours d'exploitation, six (06) projets en cours d'exécution et onze (11) projets autorisés d'envergure d'un montant global de 195,2 milliards de FCFA validés en 2016.

Le fonds a aussi entamé la consolidation de sa gouvernance et de ses procédures opérationnelles à travers les démarches d'accréditation au Fonds Vert pour le Climat, le lancement du processus d'adhésion au Forum International des Fonds d'Investissements Souverains (IFSWF) et le lancement de la procédure de notation du FONSIS. L'objectif de cette démarche est de faciliter la mise en œuvre de la décision du Chef de l'Etat de transférer une partie des revenus issus des secteurs du pétrole et du gaz sous la gestion du FONSIS.

En 2016, le FONSIS a évalué 25 projets et en a approuvé onze (11) au total, pour un montant global de 195,2 milliards FCFA, dont 14,5 milliards FCFA d'investissement direct du FONSIS. Ces projets concernent, notamment, les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'énergie, du tourisme, de l'immobilier, de l'industrie et des services financiers. D'autres projets sont en cours de validation par le Conseil d'administration et seront certainement amorcés avant la fin de l'année 2017.

Au terme de l'exercice 2015, le total bilan ressort à 4 856 605 724 FCFA contre 2 986 068 541 FCFA en 2014, soit une progression de 62,64%.

Les subventions d'investissement de l'Etat accordées à FONSIS, depuis sa création à 2016, s'élèvent à 8 milliards FCFA répartis comme suit:

- 3 milliards FCFA en 2014 ;
- 3 milliards FCFA en 2015 ;
- 2 milliards FCFA en 2016.

Ces allocations ont permis de couvrir les frais de fonctionnement, de personnel, et réaliser des opérations d'investissement en capital. Par ailleurs, le FONSIS a obtenu en 2015, auprès de la Bank Of Africa Sénégal (« **BOA** »), une ligne de financement de 7 milliards FCFA utilisée pour ses prises de participations dans les entreprises.

Pour 2017, la subvention allouée par l'Etat s'élève à un montant de 5,5 milliards FCFA dont 2 milliards FCFA déjà mobilisés.

Au titre des réalisations, les deux premières années d'existence du FONSIS ont été consacrées au lancement du fonds, avec la mise en place de l'équipe et de partenariats stratégiques avec des institutions financières. L'année 2016 a consolidé l'activité d'investissement. Ainsi, à la fin 2016, le FONSIS totalise un investissement effectif de 13,8 milliards FCFA dans onze (11) projets phares.

Le coût global de ces projets est de 219,7 milliards FCFA, dont 13,9 milliards FCFA investis en capital par le FONSIS et le reliquat apporté en capital par des partenaires du FONSIS et en dette par des bailleurs. Cela correspond à un effet multiplicateur de 15 pour chaque franc investi par le FONSIS.

III.4. Analyse des risques budgétaires

➤ La Restructuration des entreprises en difficultés

Le programme de restructuration des entreprises en difficultés a concerné principalement :

La LONASE : un contrat de performance est signé entre la Société et l'Etat pour la période 2017-2019. Le volet financier de restructuration va notamment se traduire par une recapitalisation, à travers la conversion des dettes fiscales arrêtées au 31 décembre 2015, et une révision du cahier des charges par la modification du décret 89-062 du 17 Janvier 1989. La LONASE s'engage, en contrepartie à :

- améliorer son cadre organisationnel et fonctionnel ;
- accroître sa performance commerciale et financière ;
- améliorer sa performance sociale et environnementale.

La situation financière du **Groupe SN POSTE** est notamment marquée par une perte moyenne annuelle de 3,485 milliards FCFA sur la période 2010-2014, une baisse continue des parts de marchés de la Poste et des arriérés de compensation impactent lourdement la trésorerie de l'Etat.

Le comité interministériel chargé de la restructuration financière du groupe SN LA POSTE a proposé la batterie de mesures suivantes :

- la signature d'une convention de dettes croisées entre l'Etat du Sénégal et le Groupe SN LA POSTE en vue de permettre l'apurement des arriérés de compensation et la recapitalisation de la Société par conversion du solde des créances en faveur de l'Etat ;
- la résorption de la reconstitution des arriérés de compensation par notamment l'ouverture d'un compte spécial dédié à la provision des remboursements ;
- la reconstitution des dépôts des tiers ;
- le versement de la rémunération du service public sur la base de la formule de calcul figurant dans la convention de concession ;
- l'élaboration d'un plan de relance de l'activité avec une rationalisation des charges d'exploitation.

En perspective, la restructuration de Postefinances devrait aboutir à son autonomisation totale.

Le **Groupe Nouvelle Société Textile sénégalaise (NSTS)** : l'Etat, la BNDE et le Groupe NSTS ont conclu, le 03 juin 2014, un protocole d'accord qui avait pour objectif de définir les conditions d'accompagnement de la relance des activités de production industrielle du Groupe NSTS. Ce protocole entre dans le cadre de l'accompagnement de l'Etat pour la relance des activités de la Société avec notamment :

- les financements octroyés par la BNDE au Groupe NSTS ;
- l'exécution du Plan d'investissement du Groupe NSTS ;
- la création et la consolidation d'emplois par le Groupe NSTS avec un objectif, à terme, de 435 emplois créés.

Les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal (NEAS) : la restructuration financière des NEAS passe, notamment, par la reconstitution des capitaux propres, devenus négatifs suite aux résultats nets déficitaires constatés sur plusieurs exercices. Cette opération sera mise en œuvre à travers la conversion des différents concours financiers et des créances fiscales de l'Etat en prises de participations supplémentaires.

Par ailleurs, les difficultés de recouvrement des factures impayées dues par les collectivités locales et les organismes publics autonomes conduisent régulièrement à la signature avec l'Etat de convention de dettes croisées avec une renonciation par l'Etat à des recettes fiscales importantes.

Pour maintenir et améliorer la performance opérationnelle et financière de la Société, une batterie de six (6) indicateurs de performances notamment l'autonomie en combustible du parc de production, et le nombre de clients supplémentaires par zone, le ratio de solvabilité fiscale et la productivité du personnel et quinze (15) indicateurs de suivi sont élaborés dans le contrat de performance (2017-2019) et leur réalisation fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité interministériel et d'une revue indépendante par le cabinet PWC Belgique.

La SONACOS SA : L'Etat du Sénégal a signé en date du 15 décembre 2015, un accord de rachat des actions du groupe ADVENS, qui était actionnaire majoritaire de la Suneor à 84,63%.

La situation financière de SONACOS s'est fortement dégradée au cours des quatre dernières années qui ont précédé la reprise de la société par l'Etat du Sénégal entraînant sur la période 2005-2015 un déficit important de 65,9 milliards de FCFA découlant de résultats négatifs cumulés d'année en année.

Les résultats déficitaires illustrent la forte dégradation de la situation financière de la société. L'endettement net s'établit au 31 décembre 2016 à 55 milliards FCFA.

Face à cette situation, SONACOS SA a mis en place un plan de restructuration financière et de relance de l'activité industrielle qui porte sur deux principaux axes constitués par la trituration arachide et le Raffinage-Conditionnement.

L'évolution de la collecte au niveau de SONACOS SA depuis décembre 2015 et les projections sur les trois ans s'établissent ainsi qu'il suit :

- 2016 : 7 146 tonnes ;
- 2017 : 100 000 tonnes ;
- 2018 : 150 000 tonnes ;
- 2019 : 200 000 tonnes.

Au 13 Juin 2017, SONACOS SA a collecté 93 724 tonnes de graines d'arachides pour une valeur de 23 260 271 482 F CFA intégralement payée contre 62 724 tonnes pour l'ensemble des trois autres huiliers.

Le chiffre d'affaires est attendu à 68 067 162 464 FCFA en 2017, à 104 583 096 174 FCFA en 2018 pour atteindre 124 216 714 293 FCFA en 2019.

Le résultat net devrait évoluer sur la même période selon la tendance ci-après :

- 2017 : 15 402 861 FCFA ;
- 2018 : 3 164 280 464 FCFA ;
- 2019 : 5 846 508 783 FCFA.

La Caisse de Dépôts et Consignations (CDC): la situation financière de la CDC demeure marquée par une gestion précaire eu égard à la faiblesse du résultat bénéficiaire qui a connu un léger repli entre 2014 et 2015, passant de 158,5 millions à 145 millions FCFA.

Sur la période 2008-2016, la CDC a dépensé 20,2 milliards FCFA en acquisitions foncières et immobilières.

Le niveau d'exposition de la CDC au 31/12/2016 est relativement élevé sur plusieurs opérations d'investissement et de placement :

- **74,9 milliards** FCFA de souscriptions au capital de différentes sociétés, pour un montant déjà libéré de **38 milliards FCFA** ;
- **14 milliards FCFA** d'encours à recouvrer sur les rachats de créances ;
- un très faible niveau de réalisation sur les projets immobiliers où la CDC a déjà investi globalement **33 milliards FCFA** (projets immobiliers de luxe des Almadies et des Mamelles, programme de logements sociaux de Bambilor).

Les prises de participations de la CDC n'ont pas encore généré de revenus appréciables. En effet, au 31 décembre 2015, seul un montant de 20 680 829 FCFA de dividendes sur les actions SONATEL a été enregistré dans le compte d'exploitation de l'institution, soit un **retour sur investissement de 0,05% sur le capital souscrit libéré.**

➤ **La Liquidation des entreprises**

Au titre des liquidations traitées en 2016 on peut noter :

- **EX APROSEN** : le liquidateur a procédé au paiement total des droits des travailleurs et des dettes sociales inhérents à la dissolution de l'Agence. Le dossier de clôture de la liquidation est en cours.
- **EX ANPT** : les diligences ci-après ont été effectuées par le liquidateur :
 - la présentation d'un bilan d'ouverture à la Commission ;
 - le paiement partiel des droits des travailleurs.

Dans le cadre de la poursuite de la liquidation, les activités porteront sur le règlement :

- des dettes sociales ;
- des dettes fiscales ;
- des dettes commerciales.
- **EX AJEB, FNPJ, ANEJ et ANAMA** : le processus de liquidation a été enclenché en 2014.

Les diligences ci-après ont été effectuées par les liquidateurs :

- le paiement total des arriérés de salaires et des droits légaux des ex-travailleurs (l'indemnité de préavis, l'indemnité compensatrice de congé, l'indemnité de licenciement et le cas échéant l'indemnité de fin de contrat) pour plus de **650 millions FCFA** ;
- la dévolution des biens et projets à la nouvelle agence des jeunes (ANPEJ) et à la DMTA concernant spécifiquement l'ANEJ ;
- le versement, au profit des ex-travailleurs sous forme de subvention et pour solde de tout compte, de 300 millions FCFA.

Le passif restant est constitué des dettes sociales (IPRES et CSS), des dettes fiscales, des dettes commerciales et les contentieux judiciaires.

- **EX SNCS** : les diligences ci-après ont été effectuées par le liquidateur :
 - la validation du bilan d'ouverture et des états financiers annuels ;
 - le paiement de l'essentiel des dettes reconnues par le liquidateur.

A cet effet, la Commission de contrôle de la liquidation a pris, en rapport avec le liquidateur les mesures nécessaires à la clôture de la liquidation conformément à l'instruction de la Primature.

Concernant le passif restant, il reste à déterminer :

- la dette sociale résiduelle en rapport avec l'IPRES ;
- la dette fiscale envers l'Etat.

Au final, le dossier de clôture de la liquidation est en cours avec les solutions ci-après :

- transfert, à l'ANCF, du solde de trésorerie de la liquidation pour paiement de la dette sociale à l'IPRES dès que ce dernier en déterminera le montant ;
- signature d'une convention de dettes croisées entre le liquidateur et l'Etat. Cette convention traitera, notamment, de la dette fiscale et rétrocédée en contrepartie de la rétrocession, à l'Etat, des immeubles et actions de l'ex-SNCS.
- **EX Délégation générale à la Francophonie (DGF)** : la dissolution est constatée par décret n°2015-1868 du 10 décembre 2015 et le liquidateur a été nommé en 2016. La passation de services entre l'ex-Délégué général et le liquidateur a eu lieu au mois d'août 2016. Un avis aux créanciers a déjà été diffusé.

➤ **La dette des organismes publics**

Le montant de la dette globale, arrêtée au 31 décembre 2016, s'élève à 178 244 337 034 FCFA qui se décompose comme suit :

- dettes fournisseurs : 153 425 464 352 FCFA ;
- dettes fiscales : 19 763 140 787 FCFA ;

- dettes sociales : 5 055 730 895 FCFA.

➤ **La signature de conventions de dettes croisées**

L'Etat a signé, en 2016, des conventions de dettes croisées avec la SENELEC et le King Fahd Palace. Dans le cas de King Fahd Palace, un reliquat de 8 716 627 423 FCFA en faveur de celui-ci devra être pris en charge suivant des modalités à préciser, le cas échéant, par avenant.

ANNEXES

Tableau 1 : Evolution des critères de convergence de l'UEMOA

année	2014	2015	2016 réal.	2017	2018	2019	2020
Recettes et dons en% PIB	19,7%	19,4%	20,8%	19,4%	19,6%	19,5%	19,4%
Pression fiscale (recettes fiscales /PIB)	15,1%	15,3%	15,9%	16,1%	16,2%	16,3%	16,3%
Recettes non fiscales /PIB	0,9%	1,1%	0,9%	0,8%	0,9%	0,8%	0,8%
Recettes totales hors dons /PIB	17,1%	17,2%	18,6%	17,4%	17,5%	17,5%	17,4%
Dons en % de PIB	2,6%	2,2%	2,2%	2,0%	2,1%	2,0%	2,0%
Dons budgétaires	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%
Dons en capital	2,2%	1,9%	1,8%	1,7%	1,8%	1,6%	1,6%
Ratio masse salariale /recettes fiscales	32,7%	32,9%	32,0%	29,4%	29,1%	28,4%	27,5%
Ratio masse salariale /PIB	5,0%	5,0%	5,1%	4,7%	4,7%	4,6%	4,5%
Investissement global /PIB	9,2%	8,7%	9,7%	9,7%	10,0%	10,2%	10,3%
Investissement interne /recettes							
fiscales	34,3%	31,4%	36,5%	37,9%	38,3%	38,9%	38,8%
Investissement interne /PIB	5,2%	4,8%	5,8%	6,1%	6,2%	6,3%	6,3%
Part des inv. Internes / Invest. Totaux	56,5%	55,3%	60,0%	63,3%	62,0%	62,4%	61,6%
Part des inv. extérieurs / Invest.							
Totaux	43,5%	44,7%	40,0%	36,7%	38,0%	37,6%	38,4%
Dépenses courantes globales /PIB	14,4%	14,4%	14,3%	12,5%	12,5%	12,3%	12,0%
Dépenses courantes hors intérêt /PIB	13,1%	12,9%	12,7%	10,9%	11,0%	10,7%	10,4%
Dépenses courantes (fonctionnmt et transferts)/ PIB	8,1%	7,8%	7,6%	6,1%	6,3%	6,1%	5,9%
Intérêts /PIB	1,3%	1,5%	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,6%
recettes hors dons	17,1%	17,2%	18,6%				
Dépenses courantes sur Recettes fiscales	95,1%	94,2%		77,7%	77,4%	75,7%	73,7%
Solde global dons compris / PIB	-3,9%	-3,7%	-3,3%	-2,8%	-3,0%	-3,0%	-3,0%
Ressources et dons / PIB	19,7%	19,4%	20,8%	19,4%	19,6%	19,5%	19,4%
Dépenses totales et prêts nets / PIB	23,7%	23,1%	24,0%	22,2%	22,6%	22,5%	22,3%

Tableau 2 : Evolution des ressources et dépenses du TOFE format 1986

<i>période</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		<i>réalisation</i>				
1. Total recettes et dons	2026,1	2334,6	2384	2628,7	2866,8	3106,3
1.1 Recettes budgétaires, FSE et autres recettes	1794,1	2090,3	2134	2344,7	2566,8	2793,3
- Recettes budgétaires	1736,7	1894,7	2084	2294,7	2516,8	2741,3
Recettes fiscales	1597,1	1791,2	1986	2177,7	2394,1	2620,6
Recettes non fiscales	111,4	103,5	98	117,0	122,8	120,7
Ressources Mittal	28,2	0,0	0	0,0	0,0	0,0
- FSE	57,4	20,6	50	50,0	50,0	52,0
Autres recettes		175,0				
- Recettes exceptionnelles (Swapp, Sonatel...)		139,8				
- Divers reversements		35,2				
1.2 Dons	232,0	244,4	250	284	300	313
Budgétaires	31,2	38,0	35	47	60	61
En capital	200,8	206,4	215	237	240	252
2. Dépenses totales et prêts (net)	2411,51	2703,9	2733	3029,8	3302,5	3583,9
2.1 Dépenses courantes	1504,3	1612,8	1543	1684,8	1811,6	1931,6
Traitements et salaires	526,1	572,3	584	633,1	680,5	721,4
<i>ratio salaires / recettes fiscales</i>	32,9%	32,0%	0	29%	28%	28%
Intérêts sur la dette publique	159,7	187,7	204	211,2	235,0	256,6
Extérieure	126,1	139,9	118	130,2	138,0	146,4
Intérieure	33,6	47,8	86	81,0	97,0	110,2
Autres dépenses courantes	818,5	852,8	755	840,5	896,0	953,6
Fournitures, entretien et autres	384,3	321,6	343	383,1	415,7	436,5
Transferts et subventions (yc FSE)	434,2	531,3	412	457,4	480,3	517,1
<i>dont Dépenses courantes FSE</i>			50	50	50,0	52,0
2.2 Dépenses en capital	907,2	1091	1190	1345,0	1490,9	1652,3
Financement intérieur	502,1	654,6	753	834,0	930,9	1017,9
Financement extérieur	405,1	436,5	437	511,0	560,0	634,4
2.3 Prêts nets	0,0	0	0	0,0	0,0	0,0
Prêts rétrocédés	12,7		10	10,0	10,0	10,0
Remboursement des prêts rétrocédés	-12,7		-10	-10,0	-10,0	-10,0
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles						
Solde Global de l'Administration Centrale	-385,4	-369,2	-349	-401,0	-435,7	-477,6
Entites non financières du secteur public						
Solde Global des entites non fin. du secteur pu	0,0		0	0,0	0,0	0,0
Solde global Adm. Cent. et entites non fin. du	-385,4	-369	-349	-401,0	-435,7	-477,6
Balance primaire Adm. Centrale	-225,6	-181,6	-145	-189,8	-200,7	-221,0
Solde de base (déf. UEMOA)	-212,3	-177,1	-162	-174,0	-175,7	-156,2
Solde de base hors PPT ET IADM et dons budg.	-181,1	-139,2	-127	-127,0	-115,7	-95,2
4. Ajustments base caisse	1,8	0,1	0	0,0	0,0	0,0
5. Solde global dons compris (Adm. Cent. et ent	-387,2	-369,3	-349	-401,0	-435,7	-477,6
Solde global dons non compris (-)	-619,2	-613,7	-599	-685,0	-735,7	-790,6

Tableau 3 : Evolution des ressources et dépenses du TOFE format 2001

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
(en milliards FCFA)	réal.	Réal	Revue			
Compte Administration centrale						
Recettes	2 026,1	2 334,6	2 384	2 629	2 867	3 106
Recettes fiscales	1 597,1	1 788,6	1 986	2 178	2 394	2 621
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	435,4	512,9	556	611	706	799
Impôts sur les salaires et main d'œuvre	20,3	17,3	23	23	25	31
Impôts patrimoniaux	31,4	29,6	32	33	34	35
Impôts sur les biens et services (y compris Fsiip)	882,4	959,8	1 073	1 183	1 272	1 364
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions	227,6	234,5	260	282	305	328
Autres recettes fiscales		34,4	42	47	53	64
Cotisations sociales	0,0	0,0	0	0	0	0
Dons	232,0	244,4	250	284	300	313
Budgetaire	31,2	38,0	35	47	60	61
En capital	200,8	206,4	215	237	240	252
Autres recettes	197,0	301,7	148	167	173	173
dont recettes non fiscales	111,4	106,1	98,4	117,0	122,8	120,7
dont dividendes	40,0		50,0			
dont recettes propres du FSE	57,4	20,6	50	50	50	52
Depenses	2 413,3	2 704,0	2 733	3 030	3 303	3 584
Charges	1 889,1	2 170,6	2 090	2 296	2 499	2 668
Rémunération des salaires	526,1	572,3	584	633,1	680,5	721,4
Utilisations de biens et services	384,3	321,6	343	383,1	415,7	436,5
dont dépenses sur ressources propres du FSE		37,8				
dont dépenses de téléphone		11,7				
Consommation de capital fixe		0,0				
Interets	159,7	187,7	204	211,2	235,0	256,6
Extérieur	126,1	139,9	118	130,2	138,0	146,4
Intérieur	33,6	47,8	86	81,0	97,0	110,2
Subventions	50,6	52,3	45	45,4	71,7	77,6
dont SAR et subvention GPL		14,0	0	0,0	0,0	0,0
dont subvention SENELEC financée par FSE		21,0	0			
dont Campagne agricole (intrants et matériel agricole)			38			
Dons (courants et en capital)	600,4	811,0	791,0	885,5	900,2	958,5
Dons courants	215,6	284,2	244,1	274,0	252,0	264,9
Dons en capital	384,8	526,9	546,9	611,5	648,2	693,6
Prestations d'assistance sociales	60,2	6,2	5,3	5,9	6,6	7,2
Autres dépenses	107,8	219,6	117,0	132,1	189,6	210,4
Autres charges courantes	107,8	188,7	117,0	132,1	150,0	167,5
dont bourses et allocations scolaires		32,2				
dont impôts et taxes		23,7				
dont autres transferts aux ménages		9,5				
Autres charges en capital	0,0	31,0	0,0	0,0	39,7	42,9
Solde brut de gestion (1-2+23+NOBz)	137	164,0	294	332	367	438
Solde net de gestion (1-2+N OBz) c/	137					
TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS:						
Acquisition nette actifs non financiers	524,2	533,3	643	734	803	916
Actifs fixes	522,4	533,2	643	734	803	916
Investissement financé/ressources internes et extérieures	117,3	96,7	206	223	243	281
Investissement des autres entités financés sur des marchés financiers	0,0					
Investissement financé/ressources extérieures et autres	405,1	436,5	437	511	560	634
Variation de stocks	0,2	0,1				
Objets de valeur	0,0					
Actifs non produits	1,7					
Capacité/besoin financement (excédent/déficit)	-387,2	-369,3	-349,1	-401,0	-435,7	-477,6
<i>solde en % de PIB</i>	<i>-3,7%</i>	<i>-3,3%</i>	<i>-2,8%</i>	<i>-3,0%</i>	<i>-3,0%</i>	<i>-3,0%</i>